



VILLE DE MONT-SAINT-AIGNAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
33	27	33

L'an deux mille vingt cinq, le 27 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance Ordinaire sous la présidence de Mme Catherine FLAVIGNY, Maire.

Etaient présents :

M. François VION, Mme Catherine FLAVIGNY, Mme Martine CHABERT-DUKEN, M. Bertrand CAMILLERAPP, Mme Françoise CHASSAGNE, M. Gaëtan LUCAS, Mme Stéphanie TOURILLON, Mme Cécile GRENIER, M. Alain GUILLAUME, M. Nicolas CALEMARD, M. Alain SARRAZIN, M. Gérard RICHARD, Mme Brigitte PETIT, Mme Isabelle VION, Mme Nathalie ADRIAN, Mme Laurence LECHEVALIER, Mme Valérie BERTEAU, Mme Laure O'QUIN, M. Fabien POISSON, Mme Marion DIARRA, M. Jérôme BESNARD, M. Pierre CONIL, M. Pascal MAGOAROU, Mme Claudie MAUGÉ, Mme Christine LECLERCQ, Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, M. Stéphane HOLÉ.

Etaient excusés et représentés :

M. Thomas SOULIER à Mme Françoise CHASSAGNE, M. Arnaud BARROIS à Mme Stéphanie TOURILLON, M. Thibault GANCEL à M. François VION, M. Benjamin DUCA-DENEUVE à M. Bertrand CAMILLERAPP, M. Alexandre RIOU à Mme Claudie MAUGÉ, Mme Carole BIZIEAU à M. Stéphane HOLÉ.

Secrétaire de séance : Jérôme BESNARD

ORDRE DU JOUR

- 2025-03-01 Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération N°2020-07-04 du 10 juillet 2020 - **Catherine FLAVIGNY**
- 2025-03-02 Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2024 – Budget Principal Ville – **François VION**
- 2025-03-03 Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2024 - Budget annexe Centre aquatique et de remise en forme Eurocéane - **François VION**

- 2025-03-04 Budget Primitif 2025 – Budget Principal – Ville – **François VION**
- 2025-03-05 Budget Primitif 2025 – Budget annexe – Centre aquatique et de remise en forme Eurocéane – **François VION**
- 2025-03-06 Impôts locaux – Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2025 – **François VION**
- 2025-03-07 Raccordements au Réseau de Chaleur Urbain du groupe scolaire du Village, des écoles Pierre et Marie CURIE et du REXY – Autorisation de signature des conventions – **François VION**
- 2025-03-08 Réhabilitation groupe scolaire CAMUS – Autorisation de Programme et Crédits de paiement – **François VION**
- 2025-03-09 Candidature pour la 3ème étoile du label Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) – **François VION**
- 2025-03-10 Site des Compagnons du Devoir rue Francis Poulenc – Cession d'une emprise communale – Autorisation de signature – **Bertrand CAMILLERAPP**
- 2025-03-11 Terrain du Fond du Val – Pâturage – Convention de prêt à usage – **Bertrand CAMILLERAPP**
- 2025-03-12 Convention de partenariat entre la Ville et le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Maritime – Autorisation de signature – **Gaëtan LUCAS**
- 2025-03-13 Convention Ville / Education Nationale - Participation d'un intervenant extérieur dans le cadre de la préservation de l'environnement et de la sensibilisation à la transition écologique en primaire (Unis-Cité) - Autorisation de signature - **Stéphanie TOURILLON**
- 2025-03-14 Conventions d'habilitation des structures enfance et jeunesse référencées sur le site de la CAF monenfant.fr - Autorisation de signature – **Stéphanie TOURILLON**
- 2025-03-15 Convention CAF pour la labellisation des Aides Aux Loisirs (AAL) - Autorisation de signature – **Stéphanie TOURILLON**
- 2025-03-16 Convention d'objectifs et de financement CAF pour le Relais Petite Enfance - Autorisation de signature – **Laurence LECHEVALIER**
- 2025-03-17 Convention de partenariat entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine – **Thomas SOULIER**
- 2025-03-18 Convention de partenariat avec l'association Le Courtivore pour l'accueil de la 24^{ème} édition de son festival de court-métrages - Autorisation de signature – **Cécile GRENIER**
- 2025-03-19 Résidence "Blanche de Castille 2" rue des Mouettes - Bail entre LOGEO et le CCAS - Avis du Conseil Municipal – **Catherine FLAVIGNY**

Catherine FLAVIGNY : Je vais demander à tout le monde de bien vouloir s'asseoir. Prenez vos places. Je vais demander à Jérôme Besnard et Nathalie s'ils veulent bien s'asseoir aussi. Ils n'entendent pas, Martine, c'est parfait, qu'on puisse commencer. Alors, je crois que c'est Jérôme Besnard qui va faire l'appel. Merci à toi Jérôme, Vas-y.

Jérôme BESNARD : Merci. Catherine Flavigny, François Vion, Martine Chabert, Bertrand Camillerapp, Françoise Chassagne, Gaëtan Lucas, Stéphanie Tourillon, Thomas Soulier donne pouvoir à Françoise Chassagne, Cécile Grenier, Arnaud Barrois donne pouvoir à Stéphanie Tourillon, Nathalie Adrian, Laurence Lechevalier, Laure O'Quin, Gérard Richard, Nicolas Calemard, Alain Sarrazin, Benjamin Duca-Deneuve donne pouvoir à Bertrand Camillerapp, Isabelle Vion, Thibault Gancel donne pouvoir à François Vion, Marion Diarra, Fabien Poisson, Alain Guillaume, Jérôme Besnard, Valérie Berteau, Brigitte Petit, Sylvie Nicq-Croizat, Pascal Magoarou, Christine Leclercq, Pierre Conil, Stéphane Holé, Carole Bizieau donne pouvoir à Stéphane Holé, Alexandre Riou donne pouvoir à Claudie Maugé et Claudie Maugé.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Merci Jérôme.

Jérôme BESNARD : Merci beaucoup.

DEL2025-03-01 - Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération N°2020-07-04 du 10 juillet 2020

Rapporteur : Madame Catherine FLAVIGNY, Maire

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-07-04 du 10 juillet 2020 ;

Catherine FLAVIGNY : Alors, je vous propose, chers collègues, que nous puissions démarrer sans trop tarder. La délibération n° 1 porte sur toutes les décisions qui sont prises conformément à la délégation donnée au Maire et je vous demande si vous avez des questions à poser. Oui, Monsieur Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Merci, bonsoir à toutes et tous. On a une question sur la décision n° 7 qui concerne un contrat de régie publicitaire et un contrat de location d'un minibus.

Catherine FLAVIGNY : Oui.

Pascal MAGOAROU : Alors, si nous avons bien compris, il s'agit d'apposer une publicité sur le minibus loué par la Ville pour diminuer le coût de location.

Catherine FLAVIGNY : On réitère une opération Monsieur Magoarou. Je ne sais pas si vous êtes au courant qu'on avait déjà un minibus avec des encarts publicitaires dessus. On renouvelle, en fait.

Pascal MAGOAROU : D'accord, on voulait savoir quelle publicité en fait est apposée sur le minibus.

Catherine FLAVIGNY : Alors, là, tout de suite, je ne les ai pas présentes en tête mais le minibus, est-ce que, Martine, tu sais ?

Martine CHABERT-DUKEN : Je ne les connais pas.

Catherine FLAVIGNY : Non, mais NURDIN par exemple, plombier, des gens comme ça, mais on pourra vous les donner, uniquement locales et je ne sais pas quels types de publicités ont été choisis pour le renouvellement de ce contrat-ci mais, on s'en était occupé la dernière fois, c'est un contrat qui dure quelques années, je ne me rappelle plus exactement combien d'années, 3

ans et, donc, on avait déjà ce genre d'outil à notre disposition, que vous avez dû voir circuler sans savoir que peut-être nous en disposions

Pascal MAGOAROU : Non, je n'ai pas vu.

Catherine FLAVIGNY : Vous voulez qu'on vous donne, toutes les publicités ? On peut le faire, je pense. A l'occasion, on vous les donnera. Alors, c'était votre question, Monsieur Magoarou ? En avez-vous une autre ?

Pascal MAGOAROU : Non.

Catherine FLAVIGNY : Non, pas d'autre question sur les décisions ? Donc, je vous remercie beaucoup

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

PREND ACTE de la communication des décisions énumérées ci-dessus.

DEL2025-03-02 - Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2024 - Budget Principal Ville

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte de gestion provisoire 2024 validé par le trésorier ;

Catherine FLAVIGNY : On peut passer à la délibération n° 2 et je donne la parole à François Vion.

François VION : Merci. Donc, chers collègues, je vais vous proposer d'enchaîner la 2, 3, 4, 5 et 6 dans la présentation. Bien évidemment, Madame le Maire fera voter séparément les choses mais tout ça étant en fait cohérent pour construire le budget, la première étape étant donc la reprise des résultats Ville et Eurocéane, ensuite le Budget Primitif Ville et Eurocéane et ensuite les taux de fiscalité, tout cela aidant en fait à construire le budget.

Alors, la vue d'ensemble, elle est bien évidemment un peu complexe à analyser avec plein de chiffres. Simplement, pour vous dire que, comme cela a été dit parfois, on est juste, là, au niveau du budget, dans la présentation de la mécanique financière et, donc, cette mécanique financière, elle permet de soutenir une politique et elle permet de soutenir des réalisations. Ce n'est pas parce qu'on a l'obligation légale de présenter le budget qu'on n'a pas de projet, les projets, on essaiera de les mettre encore plus en lumière tout à l'heure mais bien évidemment que la politique de la Ville est soutenue par ces éléments budgétaires et pas l'inverse en fait.

Alors, les faits marquants pour 2025, sur le budget de fonctionnement, ça va être une situation primaire de déficit. Cela marque le fait que nous n'avons abandonné aucune politique publique, nous avons même renforcé un certain nombre de points créant une situation de déficit qui va être couverte par des recettes exceptionnelles et par la reprise anticipée des résultats. Alors, ces dépenses qui génèrent en fait ce déficit :

- premier point : c'est la revalorisation automatique par l'Etat des salaires, 250.000 €. La hausse de 3 points de cotisation de CNRACL, 210.000 €, vous vous rappelez que dans le ROB, sur le budget Barnier, on était à 4 points, là, avec le budget Bayrou, on est descendu à 3 points, c'est un des petits écarts entre le ROB et le budget qu'on vous présente ce soir. Les assurances, c'est l'explosion des coûts d'assurances suite à l'ensauvagement de certaines villes, ça n'a pas été le cas pour Mont-Saint-Aignan mais pour autant puisque les sociétés d'assurances mutualisent les coûts et les risques, n'est-ce pas Fabien ? et bien, nous sommes impactés. Parce que nous

sommes une Ville où il fait bon vivre, globalement nous ne sommes pas exclus de l'assurance alors que d'autres villes, malheureusement, sont exclues aujourd'hui de la capacité à s'assurer,

- sur le CCAS : on marque une volonté politique plus forte d'accroître les moyens en lien avec nos politiques publiques et vous en avez eu connaissance notamment sur l'accompagnement des jeunes,

- un réajustement de la subvention versée à Eurocéane par rapport à des dépenses prévues, on y reviendra tout à l'heure,

- une augmentation tout de même des denrées alimentaires à +5 %, ça pèse 22.000,

- l'affranchissement : la Poste "régule" son chiffre d'affaires en augmentant de +10 % ses tarifs et, de notre côté, on essaie de réduire en fait l'usage de l'affranchissement. Malheureusement, il y a tout un tas de choses qu'on n'a pas le droit de dématérialiser et, donc, ça s'impose à nous, de continuer en fait d'avoir un budget "Affranchissement" assez élevé pour une obligation réglementaire,

- les amortissements : +10 %, oui 10 %, 110.000,

- le déficit de 2024 qu'on récupère et qu'on doit positionner et puis, là, c'est plutôt un facteur positif, on a une baisse en fait dans la prévision du coût des fluides,

- sur les recettes fiscales directes, on est à +2,6 sur celles-ci, 432.000,

- les dotations de l'Etat, grâce à la CAF, +162.000,

- et la tarification municipale +5,9 non pas qu'on ait augmenté les tarifs mais c'est la consommation des services publics suite à la mise en place, de manière renforcée, des quotients familiaux qui a accru en fait la consommation de services publics et, donc, cela fait +93.000 €.

Donc, vous voyez très nettement que, d'un côté, on a donc 1,4 million de plus de charges et 764.000 € de recettes pour compenser, donc d'où le déficit de 658.000. Alors, bien évidemment, comme je l'ai dit tout à l'heure, ça va être couvert par la reprise anticipée des résultats et par un résultat exceptionnel. Pour autant, c'est quand même des dépenses qui structurellement, à quelques points près, vont rester et qui doivent bien évidemment attirer notre vigilance pour l'année 2026. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, donc couverture quasi totale par une reprise de provisions de 600.000 € suite à l'extinction d'un contentieux sur les marchés de travaux de l'EMS. On reprend les résultats anticipés pour équilibrer et, au final, vous avez ici les réserves que nous avons constituées, comme on vous l'avait indiqué, vont baisser à 7,4 millions parce qu'on a besoin d'autofinancer, qu'on ne génère pas de résultat positif pour faire l'autofinancement, comme c'était prévu, on reprend sur les réserves pour financer l'investissement. Là, vous avez la vision synthétique des grands blocs et donc vous voyez, c'est 2,7 millions qu'on va aller chercher sur le fonctionnement, sur les réserves, elles étaient de 9,5 millions et, vous voyez, elles vont passer à 7,4 millions et, de l'autre côté, on a en recettes d'investissement les 2,7 millions. Voilà, c'est ça le fait majeur sur ce budget.

Sur Eurocéane, on l'a vu tout à l'heure, on va augmenter pour faire face à des dépenses de filtres qui feront peut-être l'objet de débats, pour équilibrer et vont financer ces dépenses exceptionnelles, le tout s'équilibrant par ailleurs.

Alors, là, on fait une vision un peu plus large et haute de la situation de la Ville au travers d'un certain nombre de ratios. Donc, ces ratios, ce sont des ratios de bonne santé financière bien évidemment de la Ville mais elle montre tout de même que, sur le ratio 1, c'est-à-dire la dépense réelle de fonctionnement sur la population, on dépense à Mont-Saint-Aignan en moyenne 1.105,01 € comparés à la strate équivalente de la Ville de Mont-Saint-Aignan à 1.203 €. Alors, la strate, elle ne définit pas si la Ville se situe ou pas dans une Métropole. Donc, il y a un effet de déformation potentiel mais, voilà, mis à part cela mais qui peut effectivement rapporter des éléments de divergence, on est à 100 € de moins. Sur les produits des impositions directes, là, on voit qu'on est quand même plus fort en taxations directes et, donc, c'est notamment le fruit de la taxe foncière bien évidemment et, donc, comme on l'avait dit, puisque là c'est quand même un ratio par personne, quand on a un foyer fiscal, il faut multiplier cette différence par le nombre de personnes dans le foyer fiscal. Les Mont-Saint-Aignanaïses sont tout de même, un peu plus taxés en moyenne que les autres. Les recettes réelles de fonctionnement sur la population, 1.175 par rapport à 1.415, là, on voit qu'on a un trou dans la raquette, on en avait déjà parlé, tout simplement l'écart se joue, bien évidemment, on le reverra tout à l'heure,

sur l'Attribution de Compensation qui est en fait prélevée par la Métropole alors qu'elle devrait nous être créditée et, c'est ce qui explique cette différence : la population qui paie plus et la Ville qui a moins que les autres et donc qui peut, forcément, moins mener de projets que les autres.

Sur les dépenses d'équipements et population, et bien, on a été obligé de dépenser moins que les autres et il y a quand même une différence de 140 €, vous voyez, par habitant.

Encours de la dette sur la population, on est 2 fois moins élevé que les autres parce que la richesse produite, on le voit, on est en déficit, est moins importante pour la Ville que pour d'autres Villes et, donc, s'endetter plus comme on l'a entendu par le passé, ça serait bien évidemment mettre en risque la Ville et il n'en est pas question.

La DGF de la Ville comparée aux autres Villes de même strate est également inférieure, c'est 40 € x 20.000, ça nous fait déjà un petit paquet de 800.000.

Dépenses de personnels sur dépenses réelles de fonctionnement : donc, là, on est un peu plus lourds que les autres parce que, en fait, comme on a un niveau de recettes et de dépenses plus bas en moyenne que les autres, forcément le poids du personnel est plus important, ça ne veut pas dire qu'on a trop de personnels, c'est juste qu'on n'a pas assez de recettes pour finalement arriver au même ratio, tout en sachant qu'on n'est qu'à 3 % d'écart par rapport à la moyenne.

Les dépenses de fonctionnement et de remboursement de la dette en capital recettes sur recettes réelles de fonctionnement : on voit qu'on consomme tout ce que l'on a en fait, quasiment, on est à 98,7 en ayant saturation, quand les autres sont à 91,1 ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'au final il ne nous reste pas grand-chose pour faire de l'autofinancement, contrairement aux autres qui ont 9 % en moyenne de leur budget en résultat alors que, nous, on va avoir en structurel par rapport au ratio 1,33 de résultat, donc moins d'autofinancement.

Les dépenses d'équipement brutes sur recettes réelles de fonctionnement : donc, on voit effectivement qu'on a moins de capacité à investir que les autres mais malgré beaucoup de choses faites et encours de la dette par habitant sur les dépenses réelles de fonctionnement, et bien, on ne peut pas aller plus loin dans le ratio parce que, sinon, on déséquilibre et au final quand on regarde sur les années précédentes, ce n'est pas la projection sur 2025, ce sont des chiffres qui sont, je ne sais pas, je n'ai pas la période de référence si c'est 23 ou 22, c'est antérieur, on voit que la Ville, elle a en fait 50 € qui lui reste de résultat par habitant pour investir, là où les autres ont 214 € et puis, sur les ratios de désendettement, on est à 8,3 années de désendettement et si jamais on avait endetté davantage la Ville, vu que le résultat est minimum, le ratio, on le fera exploser très rapidement vers les 12 ans qui, je vous rappelle, est la limite. Donc, la conclusion de ce tableau, c'est qu'il manque de la richesse à la Ville pour porter les projets qu'elle aimerait bien évidemment porter davantage et que tout ça vient, en fait, de l'Attribution de Compensation qui, aujourd'hui, pour Mont-Saint-Aignan, constitue un coût de 10 € par habitant contre les autres Villes de la Métropole en moyenne qui touchent 243 € par habitant x 20.000, vous voyez ce que ça fait, ça fait 5 millions, donc c'est énorme, c'est énorme. Donc, nous continuerons à le dire, notamment par rapport aux prochaines échéances, qu'il est très important de rééquilibrer cette Attribution de Compensation lors de la prochaine mandature pour la Ville et la Métropole qui se veut éthique, et bien, c'est un gros sujet à prendre à bras-le-corps.

Alors, ensuite, on revient dans le détail, d'une manière un peu plus détaillée. On a une belle dynamique qui est reconnue, du coup, par l'Education Nationale puisque vous voyez que, notamment, on prévoit des effectifs supplémentaires pour Camus puisqu'on va, ça a été annoncé dans la presse, Stéphanie, on a une ouverture de classe, donc c'est génial et puis différentes dépenses.

Alors, ça, c'est une carte qui va m'amener à me lever, qui faisait partie des échanges en disant : « la Ville, enfin pardon la majorité, vous n'avez pas de vision, vous n'avez pas de projet, il ne se passe rien, c'est une catastrophe, on va véritablement sombrer ». Alors, voyez, là, que ce n'est pas du tout le cas, on a essayé de résumer les principaux projets qui sont en cours en vous montrant aussi par différence, ah oui, c'est super la carte, merci, c'est peut-être mieux que je pointe du doigt aussi. Donc, les titres qui sont en bleu sont les titres qui indiquent que ces projets sont portés en partenariat "Ville / Métropole" et ceux qui sont en rouge, uniquement "Ville". Alors, je vais prendre par ce début-là :

- réaménagement du Parc du Village : il y a eu une grande réunion publique, les gens ont été véritablement emballés par ce projet qui va complètement requalifier le Parc et, véritablement, apporter de la valeur ajoutée aux habitants du territoire,
- la végétalisation de la cour élémentaire Curie,
- la réalisation d'une piste cyclable et de travaux d'assainissement Route de Maromme.

J'en profite pour dire que tous ces projets-là, dès qu'ils sont portés avec la Métropole, c'est aussi la mobilisation des effectifs de la Ville, ils travaillent bien évidemment, et à la fois les élus et les collaborateurs de la Ville en concertation, donc c'est de la charge de travail, ce n'est pas simplement sur notre territoire un projet administré par un autre, c'est du temps de travail et de l'argent qu'on transfère et qui nous revient sous cette forme bien évidemment.

- la réalisation d'une piste cyclable, donc travaux d'assainissement Route de Maromme pour 1 million d'euros,
- rénovation du terrain de football synthétique : donc il est noté 1,6 million, on l'a annoncé en Commission Finances, ça sera plutôt 2,2 millions en fait malheureusement mais on l'a un peu expliqué mais c'est un équipement nécessaire,
- travaux d'étanchéité dans les vestiaires et locaux sportifs,
- réfection des chaussées et trottoirs, création d'une noue Rue du Belvédère pour 680.000 € tout de même,
- réfection chaussées/trottoirs, création de pistes cyclables et d'un mail piétonnier Chemin des Cottés, 760.000 €, projet qui a été aussi présenté et débattu à plusieurs reprises en concertation avec les habitants, donc les habitants ont bien conscience de tout cela,
- travaux d'étanchéité de la toiture d'églises, et là, on est propriétaire des églises de notre territoire et ça coûte cher en toiture et donc voilà,
- création d'un City Stade : important de créer aussi de l'animation dans notre territoire et sur le secteur de Saint-André qui en était momentanément dépourvu pour cause de différents chantiers et d'usure, et puis aussi en prévision, on se rappelle de la mise en place d'un bassin de rétention suite à la tragédie qu'on a vécue mais que, finalement, ces travaux ne pourront pas être réalisés prochainement par la Métropole et, donc, au moins, il faudra attendre 10 ans. Donc, on se dit, pendant 10 ans, c'est la durée de vie d'un City Stade, il faut apporter des outils pour animer dans ce quartier, permettre aux enfants d'être tous ensemble et faire de belles choses, notamment du sport et des matchs sympas,
- réfection chaussées et trottoirs, installation d'éclairage de Leds Rue des Cèdres. Alors, elle n'est pas tout-à-fait finie la rue des Cèdres mais elle est en plein, c'est une réalisation, ça se termine, ils vont faire les marquages,
- création d'archives Confort Thermique Puisage à l'Hôtel de Ville : il faut préserver notre patrimoine et les archives, on a des obligations en la matière mais ça coûte un peu d'argent,
- requalification de la Place Colbert : la Ville y mettra 800.000 € pour apporter véritablement des embellissements par rapport au prix standard et fournitures standard de la Métropole. J'ai aussi à dire, puisqu'il y avait un petit débat, j'en ai parlé avec Arnaud Barrois cette semaine et, donc, il a eu la gentillesse de m'informer qu'avec Christophe, il va y avoir une intervention sur tous les trous qui sont encore en cours et qui se forment sur la Place Colbert d'ici 15 jours et, c'est important parce que c'est aussi de la sécurisation et, malgré tout, on voit encore qu'il y a beaucoup de camions qui passent et qui cassent en fait les blocs. Il faudra sans doute y revenir mais ça va être fait aussi,
- renouvellement des équipements scéniques à l'EMS,
- aménagement d'un quai de bus Rue Jacques Boutrolle,
- extension de la vidéoprotection : 180.000 € sur 3 ans,
- réhabilitation de l'Ecole Camus pour un budget, ça fait l'objet d'une délibération de l'ordre de 5 millions d'euros,
- réfection d'une voirie, création de pistes cyclables Avenue du Mont-Aux-Malades pour 2 millions d'euros,
- construction d'une nouvelle résidence sociale Blanche de Castille qui en a bien besoin,
- remplacement des portes de l'ALSH Rosa Parks pour 68.000 €,
- raccordement des bâtiments publics et chauffage urbain, ça fera l'objet de la délibération tout à l'heure, donc je n'en parle pas,

- installation du colombarium et automatisation du portail du cimetière,
- travaux d'accessibilité du gymnase du Village,

Voilà, tout ça est très utile à nos concitoyens et c'est tout ce qu'on va porter en fait aussi au niveau de l'investissement dans ce budget.

Catherine FLAVIGNY : Et ce n'est pas exhaustif.

François VION : Et ce n'est pas exhaustif bien évidemment et on va y revenir tout à l'heure, on voulait juste faire une maquette des "grands chantiers" en cours mais on y reviendra tout à l'heure par orientation bien évidemment mais c'est une suite sur les 5 orientations, il y a matière aussi à constater les choses mais je ne vais pas rentrer trop dans le détail puisqu'on a voulu faire plutôt une maquette "macro" où je fais défiler les diapos progressivement, voilà.

Je vous laisse un peu de temps de lecture, il y a des choses qui ont déjà parfois été dites. Alors, il y a quelque chose qui était demandé aussi dans le cadre de notre programme et auquel on s'attaque aussi fermement, c'est la requalification du mobilier urbain, donc vous avez vu, pour ceux qui suivent Facebook, que la Ville est en train de changer les dispositifs de poubelles et puis, chose importante aussi, on a un plan "bancs" et on va l'étaler sur 4 ans, la Ville a à peu près, Valérie n'est pas là, mais je crois qu'on a plus de 150 bancs qui sont tous dans un état plus ou moins... il y a des problèmes d'orientation, etc., donc, là, pour la fin du mois d'avril on devrait avoir fini le recensement de tous les bancs parce qu'on n'a pas de plan "bancs", de positionnement, donc on est en train de le faire et pour créer aussi des parcours de santé, et aussi des parcours de répit pour des gens qui vont sur les axes centraux, d'un point vers les médecins, etc., favoriser la mobilité douce aussi pour les gens qui ont besoin aussi de faire des arrêts régulièrement.

Alors, on veut aussi faire vibrer la Ville et le fait marquant pour faire vibrer la Ville cette année, ça sera la célébration du 80ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale avec une fête de la Saint-Jean, qui finalement viendra aussi fêter la paix et le besoin de paix dont on a bien évidemment en ce moment.

Favoriser et faire vivre les pratiques sportives : donc, un certain nombre de choses ont été dites, je n'y reviens pas.

Faire rayonner la culture à travers ses équipements et sa programmation : une programmation culturelle forte qui continue à croître en matière de fréquentation et on se rappelle tous, bien évidemment, l'article de la semaine passée du Parisien qui félicite Madame le Maire et son Adjointe à la Culture et globalement la Ville et qui place Mont-Saint-Aignan au 6ème rang des villes de plus de 10.000 habitants en matière de culture. On pourra aussi citer que la Ville de Grand-Quevilly fait aussi partie de ce classement ainsi que la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray. J'ai été étonné que Petit-Quevilly qui fait beaucoup d'efforts n'y soit pas mais, c'est comme ça, il est en-dessous mais ils font des choses avec nous notamment au travers du CDN, Cécile en parle souvent. Donc, c'est une belle victoire collective que d'avoir ce rayonnement mais surtout, là, du rayonnement, c'est la réalité de l'action menée et de sa qualité.

Orientation n° 2 : Assurer la tranquillité. Donc, vous le savez, c'est un sujet sur lequel on renforce jour après jour les moyens et on obtient des résultats mais c'est bien évidemment le temps long en la matière qui nous fera définitivement terrasser le sentiment d'insécurité ou, parfois aussi, une réalité sur les gens qui ont de mauvais comportements.

Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des publics : on continuera le plan d'accessibilité.

Préserver les espaces publics : le patrimoine végétal de la Ville est important, on continue à l'entretenir, on continue à replanter et puis on essaie, au passage, aussi dans cette année consacrée aux déchets d'en réduire l'importance et de changer les dispositifs, et notamment au Village, donc au Parc du Village, il n'y aura plus de poubelle dans l'espace du Parc du Village mais à la sortie avec du tri sélectif. On essaie aussi de s'adapter dans les dispositifs.

Les actions transversales en faveur du développement durable : donc, il y a beaucoup de choses qui sont faites notamment, je rappelle, donc pour la Ville il y a 100 % d'ENR en fait dans l'achat d'électricité dans le cadre du groupement de contrats d'énergie de la Métropole qui nous aide à y accéder à des tarifs raisonnables.

Également, toujours valoriser les denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique ou locale, vous savez que c'est une volonté politique locale.

Entretien et préservation des espaces verts et arborer la Ville, je passe.

Pour répondre en fait à notre obligation de promouvoir des budgets verts, on a récapitulé ici un certain nombre de dépenses dites vertes, alors cette année, il y a une nomenclature qui a été sortie, qui est assez vertueuse on va dire voire exigeante et, on l'a bien évidemment mise en œuvre. Du coup, on a moins de positionnement parce qu'on a aussi moins d'investissement en dehors du terrain synthétique cette année mais je vous assure que le référentiel est serré et que pour rentrer dedans, parfois, il y a des difficultés à trouver des entreprises. On avait proposé à Nicolas Mayer-Rossignol, lors d'un Conseil Métropolitain, de dire : essayons de créer au niveau de la Métropole une mutualisation, des groupements d'achats pour essayer véritablement de promouvoir aussi une économie territoriale verte avec des entreprises qui seraient en capacité de répondre à ces cahiers des charges avec une densité de marchés suffisants pour les aider à vivre. Il a dit qu'il était OK. Bon, voilà, après, on va attendre un petit peu le temps nécessaire du travail pour avoir une concrétisation on espère pour l'année prochaine.

Conforter les parcours de vie : donc, toujours des éléments sur la végétalisation, je n'y reviens pas.

Loisirs de Rosa Parks : on en a parlé.

La rénovation thermique dans les deux crèches, ça, c'est important.

Favoriser les apprentissages et les parcours de réussite : tout un tas d'éléments que vous pouvez voir au tableau et que vous avez eus dans les rapports.

Animation aussi sur les aînés : bien évidemment

Gérer le patrimoine de la Ville avec rigueur : ce qui marque le budget de cette année, c'est le démarrage du projet Camus mais sous l'angle de l'étude en fait puisque, on en reparlera sans doute, mais sur 25, c'est là-dessus qu'on va devoir respecter la chronologie des marchés et des méthodes et qui nous impose de traiter cela sur 2025 et de ne pas pouvoir anticiper d'autres phases sur 2025 même si, bien évidemment, on avait envie de le faire.

Garantir aux agents les moyens de leurs actions : on le dit là mais on continue à essayer de renouveler notre parc.

On voit aussi la baisse des fluides qu'on a citée tout à l'heure.

Différentes petites choses si ce n'est ici, on a fait plutôt une bonne opération en rachetant des voitures pour les louer au CCAS. Quand vous faites le ratio, c'est 8.000 € le véhicule, donc, on a plutôt réussi.

On va expérimenter les robots tondeuses et puis, après, ce sont des choses courantes qu'on est amené à faire.

Alors, l'administration numérique, là aussi, c'est une coopération théorique avec la Métropole. Pour l'instant, elle a un petit peu de mal à nous donner des éléments, on appellera, bien évidemment, à ce que, en 2026, ça se matérialise parce que, pour l'instant, on fait beaucoup de choses seuls et on paie, du coup aussi, relativement cher parce qu'on est tout seuls.

Les subventions : un grand merci bien évidemment à tous ceux qui œuvrent quotidiennement pour essayer de nous donner les capacités à transformer les projets à un moindre coût pour en faire d'autres et là, vous voyez qu'il y a un travail très important à nouveau qui a été mené cette année et remercier bien évidemment la CAF qui joue un rôle moteur aussi dans ses méthodes de subventions et on a invité le Président de la CAF d'ailleurs de Seine-Maritime à venir nous rendre visite, voir les réalisations de la Ville et remercier la CAF de tout ce qu'elle nous apporte.

La dette : le coût des intérêts d'emprunts est très limité, 191.000 €. La charge en capital de remboursement, elle, elle est toujours importante au regard des moyens de la Ville, 1.138.000 € et, là, vous avez la moyenne de la strate en couleur bordeaux on va dire et notre position mais, comme on l'a expliqué tout à l'heure, malheureusement, on ne peut pas aller plus haut sinon on ne va pas pouvoir rembourser.

Alors, comme ça a été dit tout à l'heure, donc, une fréquentation sur la jeunesse liée à la mise en place des quotients familiaux, la cantine se porte plutôt bien aussi. Bon, le reste, ce sont des montants un petit plus mineurs. Une explication sur la culture : il y a des effets de bords et la chute de 9,7 % n'est pas une chute de la fréquentation, c'est tout un redéploiement, ceux qui

seraient intéressés par le sujet, je pourrai répondre à la question tout à l'heure, j'ai une note qui explique mais ce n'est absolument pas une baisse massive de la fréquentation qui génère ce -9,7. Et puis, bravo aux équipes de l'enfance parce que si, au-delà des QF, s'il y a aussi l'attractivité c'est que toutes les actions qui sont menées plaisent et que, du coup, les enfants, les familles fréquentent plus assidument tout cela.

C'est l'objet d'une délibération, les taux : donc, vous voyez qu'on ne les change pas depuis 24 ans, sur la TH ils s'appliquent uniquement aux résidences secondaires, on ne bouge pas. Les bases, elles vont bouger de 1,7 donc les citoyens, quand ils recevront leur foncier, ils pourront dire : il y a réellement eu une augmentation d'impôt mais elle n'est pas de notre fait mais elle compense, vous l'avez vu tout à l'heure, même pas en fait la situation d'inflation que subit la Ville avec 1,7 %, ce qui crée en fait cette situation aussi de déficit. C'est un gros paquet de ce qui nous permet de vivre en fait, 15 millions d'euros, il faut aussi être vigilant parce que, forcément, tout ça est demandé comme effort financier aux citoyens.

On retrouve ensuite la décomposition donc plus globale avec toujours notre problématique de DGF qui a bougé.

Une Dotation de Solidarité Communautaire qui augmente un petit peu plus favorablement que le reste, donc on est assez content et puis la Taxe Locale de la Publicité qui est un montant mineur mais qui a pris un petit bond.

Féliciter aussi, du coup, le service Finances qui avait bien calculé, moi, j'étais plus pessimiste mais il a bien calculé le montant de la Taxe Additionnelle des droits de mutation qui est aussi une variable importante pour nous et donc on la réévalue un peu en pensant que le marché, on espère que le marché va être un peu plus actif, donc on pourrait de ce côté-là honnêtement avoir une bonne petite surprise mais ça sera de l'ordre de 50 à 100.000 €, ça ne sera pas majeur, on est prudent mais on reconduit ce qu'on va réaliser en 2024.

Les dotations et participations : vous voyez que les masses importantes, ici, dotations forfaitaires, ça baisse mais au profit de la Dotation de Solidarité Urbaine. Dans le jeu de "chaises musicales", je te baisse la dotation forfaitaire mais je t'augmente la DSU, sur la DSU, on est bien par rapport à d'autres villes et la dotation nationale de péréquation, on est un petit peu mieux, ce qui fait dire que, contrairement à ce que parfois on entend à la Métropole, la Ville a un certain nombre de critères sociaux qui montrent que ce n'est pas qu'une Ville dans laquelle, soi-disant, les gens seraient extrêmement riches et ça prouve bien qu'on a besoin de réévaluer l'Attribution de Compensation parce qu'on a des besoins sociaux à traiter et qu'on ne nous en donne pas les moyens puisqu'on nous les retire même.

Donc, merci à nouveau à la CAF, merci aussi au Département puisque tout ça bouge plutôt favorablement.

Le fond de péréquation de la Taxe Pro, là, je n'en parle pas, ça nous a été notifié comme ça, on n'a pas trop le choix.

Sur les modalités de calcul du FCTVA, vous savez que, avec Barnier et avec Bayrou, on est moins favorablement servi sur le sujet, vous pouvez le constater ici.

Il y a quelques éléments pour montrer, ce n'est pas exhaustif, quels seraient éventuellement les taux de subventions qu'on a suivant les typologies d'investissements, on n'a pas encore tout fini sur le travail des subventions 2025, donc ne le prenez pas "pour argent comptant" mais, voyez par exemple, pour la vidéoprotection, quand on prévoit 50.000, on peut avoir 15.000 € à date de subvention. Bien évidemment, on calcule tout ça pour faire en sorte d'équilibrer et de solliciter aussi tous les dispositifs autant que possible même si, sur certains dispositifs, on sait notamment que sur le Fonds vert, il y a un peu de retrait de l'Etat et que, vu les difficultés qu'ont aussi les autres collectivités, et bien, parfois, entre ce qu'on pensait avoir et ce que l'on a, il faut rester prudent parce qu'on n'a pas toujours tout ce qu'on espérait avoir.

Budget annexe Eurocéane : le fait marquant, ce sont les travaux nécessaires sur les filtres, en fait, qui n'étaient pas prévus et qu'on doit faire.

Il y a eu une question sur Camus : on y reviendra peut-être tout à l'heure mais il y a une délibération spécifique sur le fait que, depuis deux ou trois ans, on est passé sur les gros investissements méthode AP/CP, donc ce qui évite de grever en fait de toute la masse du projet dès qu'on le démarre d'un seul coup et donc, vous voyez, ça permet de phaser en fait dans les différents budgets la méthode, c'est pour ça qu'on fera une délibération tout à l'heure pour

étaler la charge dans le temps et ne pas se retrouver avec des restes à réaliser monstrueux dès le démarrage.

Voilà, Madame le Maire.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Alors, qui souhaite s'exprimer ? Madame Nicq-Croizat, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci Madame la Maire. Alors, avant d'entamer le débat, j'avais un petit point de déontologie. Alors, je m'étonne que vous y attachiez si peu d'importance alors que nos concitoyens expriment des attentes de plus en plus fortes en matière de transparence et d'exemplarité de la part des élus. Ce Budget Primitif, il intègre en effet le détail des subventions à verser aux différentes associations de la Ville. Or, il se trouve que des Adjoints ou des Conseillers occupent eux-mêmes ou ont des proches qui occupent des fonctions de dirigeant au sein de ces associations bénéficiaires, ce qui les place de fait dans une situation de conflit d'intérêt. Donc, si les intéressés comptent cependant prendre part au débat et au vote, il y a un risque que la délibération soit considérée comme entachée d'illégalité.

Catherine FLAVIGNY : Excusez-moi, Madame Nicq-Croizat, je pense que, autant la question se pose par rapport à une délibération portée par un Adjoint précis et qui est en conflit d'intérêt direct mais le vote d'un budget, moi, je ne vais pas empêcher les élus qui sont ici de voter un budget. Non, je considère que, enfin ce n'est pas moi qui considère, je pense que la part, du coup, non seulement de responsabilités mais aussi financière par rapport à l'ensemble du budget n'est absolument pas en rapport, ça, je...

Sylvie NICQ-CROIZAT : Conflit d'intérêt, il n'y a pas d'histoire de proportionnalité.

Catherine FLAVIGNY : Et bien ça ne se passe pas comme ça à la Métropole, Madame Nicq-Croizat.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Si.

Catherine FLAVIGNY : Non, pas pour le vote du budget.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Ah, si.

Catherine FLAVIGNY : Ah, non, je ne l'ai jamais vu pour le vote du budget ni au Département, on vient de le voter tout à l'heure.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Bon, bien, écoutez.

Catherine FLAVIGNY : Ah, non, alors, moi, je m'appuie sur ces deux collectivités dans lesquelles je suis et sur le Conseil de Métropole dont je viens de sortir. Autant sur chacune des délibérations où il peut y avoir un conflit d'intérêt, effectivement l'Adjoint ou le Vice-Président qui présente la délibération ne participe pas au débat et ne présente pas la délibération mais, alors si on ne peut plus voter le budget, non, je suis désolée, ça ne marche pas comme ça.

Sylvie NICQ-CROIZAT : C'est un vrai problème, ça, je reconnais.

Catherine FLAVIGNY : Et bien, écoutez, à la Métropole ça ne se passe pas comme ça et au Département non plus, voilà.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Les subventions, elles sont ventilées et elles ne sont pas ensuite revotées les unes après les autres, donc c'est bien ça qui engage le fait de leur verser la subvention. C'est de votre responsabilité.

Catherine FLAVIGNY : Oui.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Ce n'est pas à moi de faire votre boulot mais je préférerais attirer votre attention sur ce point.

Catherine FLAVIGNY : Merci Madame Nicq-Croizat.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Vérifiez, je vous le conseille quand même. Donc, j'en viens au fond : le Débat sur les Orientations puis le vote du Budget Primitif marquent des temps forts pour la Collectivité. Ils donnent lieu à des expressions politiques un peu solennelles reprises dans le magazine municipal et aussi volontiers relayées dans la presse locale. C'est bien normal, c'est bien légitime qu'on s'intéresse à cette étape où on projette comment seront mobilisés nos moyens financiers mais je trouve finalement assez curieux qu'on n'accorde pas la même importance à la clôture des exercices budgétaires, c'est-à-dire l'étape où on voit ce qui a vraiment été réalisé, qu'on ne la commente pas plus car ce qui importe au final ce sont moins les scénarios catastrophes supposés priver la Ville de ses capacités d'agir que vous dressez à chaque début d'année, que ce qu'on aura réellement pu constater sur l'état et l'usage de nos finances une fois l'année passée. Ainsi, éclairer ce que vous nous dites, au moment de préparer le budget en revenant sur ce qui s'est passé les années précédentes, ça permet de mesurer les écarts entre le discours et les actes, de mettre en lumière les contradictions et l'impasse dans laquelle nous mène votre gestion prétendument rigoureuse. Année après année, vous présentez des budgets prévisionnels en retenant les pires des hypothèses et en adoptant un discours exagérément alarmiste. Je rappelle qu'en 2024, l'année dernière, vous aviez décrété l'austérité et la révision du périmètre des missions de la Ville pour répandre l'idée d'une Ville qui n'aurait plus les moyens d'investir et masquer votre immobilisme. Le Budget Primitif 2025 n'échappe pas à la règle et, comme il est identique à ce que nous avons vu lors du Débat sur les Orientations Budgétaires le mois dernier, les petites évolutions ne sont pas significatives et nos analyses restent les mêmes. Le déficit qui est simulé sur la partie Fonctionnement ne doit pas nous alarmer, il s'avère que chaque année la section Fonctionnement, malgré vos pronostics pessimistes, a systématiquement dégagé un résultat positif compris entre 1 et 2 millions et qui, au cumulé, représentait fin 2024 une réserve de +9,6 millions. En parallèle, le niveau d'investissements est demeuré si faible depuis le début du mandat qu'il n'a, pour ainsi dire, pas nécessité de piocher dans cette réserve. C'est même le contraire qui s'est produit. Deux nouvelles cessions de patrimoine commun sont intervenues et sont venues consolider les excédents de trésorerie déjà présents en 2020 si bien que le bas de laine de 10 millions qui aurait dû financer les projets du mandat, étant donné que ces projets ne se sont pas concrétisés, a continué à grossir pour s'établir à 12 millions fin 2024, addition faite des résultats cumulés en Fonctionnement et en Investissement. En début de mandat, vous avez un temps temporisé en conditionnant votre plan d'investissement à la mise au point d'un Schéma Directeur Immobilier qui n'est sorti qu'en 2022. Par la suite, vous n'êtes plus jamais revenus à ce Schéma dont l'objectif était pourtant simplement de maintenir les équipements municipaux dans un état satisfaisant en hiérarchisant les priorités. Le SDI n'aura été suivi d'aucun effet sauf pour justifier des cessions d'actifs. Cette année, par exemple, vous prévoyez de végétaliser les cours d'écoles à Curie : c'est vertueux, c'est une action peu coûteuse et fortement subventionnée, donc c'est bien de le faire et nous nous en réjouissons mais pour les bâtiments de ce groupe scolaire qui étaient pointés comme une réhabilitation urgente, plus urgente encore que le Groupe Camus, rien n'aura été fait si bien que les locaux auront continué à se dégrader tout comme d'ailleurs l'ensemble du patrimoine de la Commune. A tout juste un an de la fin du mandat, vous soutenez, contre toute vraisemblance, que l'énorme excédent de trésorerie accumulé, 12 millions donc, peut encore être consacré aux investissements à intervenir d'ici la fin du mandat. Comment pourriez-vous rattraper en une seule année ce que vous n'avez pas su ou pas voulu faire en 5 ans ? Les seuls gros projets évoqués à l'appui sont Camus et la Place Colbert et nous savons, toutes et tous, pertinemment, d'une, qu'ils n'ont aucune chance d'être terminés avant mars 2026, de deux, que vous n'envisagez pas de dépenser de telles sommes sur ces deux opérations. Sur l'exercice 2025, c'est une enveloppe de 4,6

millions qui est prévue en dépenses d'équipements. Comme déjà dit, ce montant n'est pas crédible et, de fait, on arrive péniblement à un montant d'environ 3 millions quand on additionne les coûts des différents travaux cités, vous nous les avez décrits, qui relèvent comme toujours de renouvellements ou de réparations d'équipements existants mais pas d'investissement massif et structurant. Sur ces 4,6 millions, on note que rien n'est prévu pour intervenir sur la Place Colbert qu'après deux mandats vous laisserez dans un état pitoyable et que le projet Camus compte pour très peu, simplement à hauteur des études de maîtrise d'œuvre, le chiffrage de ces études a déjà d'ailleurs singulièrement baissé entre le Débat sur les Orientations et le Budget Primitif, il a été ramené de 380.000 € à 138.000 €, ce qui n'augure rien de bon et c'est bien ce que nous redoutons que le projet Camus soit fait à l'économie et qu'il s'apparente lui aussi plutôt à une grosse réparation de l'existant qu'à une vraie rénovation digne de ce nom. C'est pourquoi nous avons plusieurs fois demandé la communication du programme détaillé des travaux et nous réitérons cette demande ce soir. Donnez-nous des garanties que votre objectif c'est bien le projet ambitieux et innovant que nous attendons, qui offrira aux enfants, aux enseignants, aux familles un cadre qui réponde à leurs attentes et à leurs besoins durablement. Nous ne voulons surtout pas que cette opération subisse le même sort que la rénovation du Centre Eurocéane pour laquelle aucune de nos mises en garde n'ont été entendues et qui a été pilotée d'une façon tout-à-fait calamiteuse. Le budget a en effet été divisé par deux entre l'annonce de départ et le coût des travaux à l'arrivée en faisant des choix aberrants sous prétexte d'économie et en donnant en permanence la priorité à des interventions cosmétiques au détriment des fonctions essentielles comme les bassins, le système technique d'exploitation ou l'isolation thermique. Nos résultats, ce sont des dysfonctionnements constatés dès la réouverture en 2024 sur les parties laissées en l'état, comment s'en étonner ? La note est déjà salée puisque c'est 145.000 € de rallonge qu'il faut prévoir cette année pour réparer le système de filtrage défectueux dont on n'a pas pris la peine de vérifier l'état avant les travaux. Vous pensiez l'année dernière vous en tirer par un rafistolage de fortune, il faut finalement en passer par une expertise préalable et cela va coûter encore plus cher. On appréciera particulièrement la formule qui figure dans votre support de présentation "réfection prévisionnelle des 4 filtres de la piscine", c'est typiquement de la novlangue puisque la prévision c'est très exactement ce qui vous a manqué et ce n'est que le début. On ne trouve pas trace ni dans le ROB ni dans le rapport du Budget mais des informations très inquiétantes ont été communiquées sur l'état actuel de la piscine lors de la Commission des Finances du 19 mars. Alors, je me réfère au retour détaillé que notre collègue, Pierre Conil, nous en a fait, comme il le fait d'ailleurs après chaque séance de cette Commission, j'insiste puisque vous l'avez mis en cause lors du dernier Conseil alors qu'il n'était même pas présent. Il apparaît que le remplacement du carrelage des bassins et le remplacement du toboggan sont d'ores-et-déjà à envisager et on parle même d'un PPI, donc Plan Pluriannuel d'Investissement, dédié à Eurocéane pour les années à venir sur une piscine supposée avoir été rénovée il y a un an. Ces révélations mettent au grand jour ce que nous avons dénoncé depuis le début, voilà une piscine, c'est-à-dire un équipement qui est technique et qui est bien particulier, qui n'avait pas fait l'objet d'une révision complète depuis 20 ans, dont la vétusté s'est de plus accélérée sous l'effet de la surfréquentation due à la fermeture de la Transat à Bihorel, tout cela était connu de tous, pour laquelle néanmoins vous décidez de faire des économies, de limiter les interventions sur la décoration des douches et des vestiaires sans tenir aucun compte de l'avis des utilisateurs et sans même vous soucier de vous appuyer sur une expertise complète de l'équipement intégrant les bassins et leurs équipements techniques mais c'est parfaitement aberrant. Au-delà de la mince satisfaction d'avoir vu juste, je vous assure, nous déplorons d'en être là, à devoir un an après la réception envisager de nouvelles phases de travaux qui impliqueront de nouvelles études, de nouvelles fermetures et donc de nouvelles grosses indemnités pour compenser les pertes d'exploitation du délégataire RECREA. RECREA, je le rappelle, qui a déjà bénéficié par pur effet domaine de 700.000 € versés pour la première année de son contrat de DSP alors que la piscine était fermée pour travaux, doit déjà se frotter les mains à l'idée de profiter à nouveau de votre incompétence. En agissant ainsi, avez-vous fait le meilleur usage possible de l'argent public et rendu le meilleur service à la population ? Evidemment que non. Il aurait été bien plus pertinent et vertueux de faire des

choix éclairés par un diagnostic approfondi de l'état de la piscine, de prioriser la fonctionnalité et les parties techniques et de vous entourer de prestataires choisis avec soin, pas à la va-vite, de vous appuyer sur l'expertise des utilisateurs aussi et au final de consacrer le budget nécessaire à une vraie rénovation totale et durable. Allez-vous en tirer des enseignements afin de ne pas reconduire les mêmes errements pour rénover l'école Camus ? Rien n'est moins sûr. Vous n'associez toujours pas les parties prenantes, vous recrutez le maître d'œuvre au rabais selon une procédure inappropriée et vous refusez toujours de faire la transparence sur les arbitrages pris pour fixer le programme de l'opération. Nous avons et nos concitoyennes et concitoyens avec nous toutes les raisons de nous inquiéter. Ce Budget Primitif appellerait bien d'autres remarques : par exemple sur les subventions aux associations toujours pas revalorisées ou même seulement rétablies pour celles qui ont été injustement ponctionnées l'an dernier ou encore sur l'incohérence d'avoir préempté le Bâtiment Colbert pour au final ne rien en faire alors qu'il vous offrait une si belle opportunité de pouvoir répondre, dans le temps de ce mandat, aux besoins en matière d'action sociale et de vie associative mais je vais m'arrêter là car c'est déjà suffisamment édifiant. L'immobilisme, la procrastination qui caractérisent votre mandat ne peuvent en aucun cas s'expliquer par l'absence de marge de manœuvre mais plutôt par une équipe municipale en bout de course qui fait prévaloir sa vision financière court-termiste sur tout autre chose, ce qui conduit souvent à des choix contraires aux vrais intérêts d'une collectivité publique. Les capacités à financer des projets sont pourtant réelles et importantes, on le voit bien mais les excédents de trésorerie s'accumulent depuis 2020 et, en cette fin de mandat, vous préférez toujours les épargner : 3 millions placés en 2023, 5 millions en 2024 et encore 5 millions cette année, ça a augmenté d'un million par rapport au ROB, que d'investir dans des biens communs au service de la population et du Vivre Ensemble. Ce serait même à se demander, Madame la Maire, s'il était bien judicieux de confier les finances à la personne qui entend vous remplacer après 2026 ?

Catherine FLAVIGNY : Ah, ah ! Voilà un débat intéressant. Ça y est, c'est clos ? Merci beaucoup. Alors, merci, y a-t-il une autre expression ? Oui, Madame Maugé, je vous donne la parole, allez-y.

Claudie MAUGE : Merci beaucoup Madame le Maire. Donc, après le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le mois dernier, nous sommes amenés à nous prononcer sur le Budget Primitif cette fois et sur vos choix pour les cinq grandes orientations qui ont été fixées pour votre mandature et sur l'ensemble des lignes comptables destinées à les mettre en application. Nous nous sommes déjà exprimés lors du ROB de février sur la vision politique mais il nous semble nécessaire de reprendre quelques points dans le cadre de cet exercice-ci. Cependant, avant toutes autres remarques, je voudrais remercier tous les services et donc tous les personnels, toutes les personnes qui ont contribué à ce travail extrêmement clair et précis de présentation de budget. Sur le fond, très souvent, nous avons, en examinant attentivement chacun des projets pour ces grandes orientations, nous y avons trouvé souvent les mots "entretenir", "préserver", "embellir". Certes, ça fait partie des missions nécessaires, je dirais même indispensables pour une municipalité que de prendre soin de son patrimoine mais est-ce là une ambition suffisante ? A nos yeux, non. S'il convient de souligner les efforts faits en direction de la jeunesse, du sport et de la culture particulièrement en cette période d'incertitude politique et économique qui met à rude épreuve les collectivités territoriales dont les dotations gouvernementales ne cessent de diminuer, il n'en reste pas moins que certains de vos choix peuvent être interrogés. Comme nous l'avons déjà souligné les années précédentes alors que nous constatons partout les manifestations du dérèglement climatique et l'ampleur de la tâche à accomplir dans ce domaine, les mesures annoncées dans l'orientation 3 ne sont guère à la hauteur du défi. A part l'indispensable végétalisation des cours d'écoles qui fut menée à bien, l'essentiel de la politique environnementale durant ce mandat a consisté, excusez-moi de la répétition, à entretenir et à rénover l'existant. Par exemple, alors que vous vous étiez engagés, dans votre projet de mandature, à faciliter la rénovation énergétique des copropriétés, cela est resté lettre morte. La politique sociale de la Ville est aussi un objet de questionnement de notre part. En effet, le CCAS joue un rôle fondamental puisqu'il porte et

pilote toute la politique sociale de la Ville. Une nouvelle analyse des besoins sociaux va être réalisée qui permettra de mieux apprécier les évolutions socio-démographiques et, donc, de faire apparaître de nouveaux besoins sociaux. Plus que jamais, il appartiendra au CCAS de s'adapter pour mener sa lutte contre la précarité dans un contexte de paupérisation d'une partie de la population, d'ailleurs la DSU en hausse est un signal en ce sens. Certes, la subvention de la Ville a augmenté pour le CCAS mais son budget connaît un déficit structurel annuel. Dès lors, il lui devient difficile non seulement de résorber le déficit du SSAD comme ce fut le cas des années précédentes mais aussi de recruter des personnels à fortes compétences pour pouvoir gérer la démarche du "aller vers" et que vous avez souhaité mettre en œuvre dans votre mandat. Déjà, je vous cite, enfin je cite ce qui était dans le budget : les événements qui ont bousculé le "Vivre Ensemble" au cours de l'année 2024 conduisent à réadapter la politique de prévention et d'accompagnement des familles les plus fragiles. Donc, face à ce constat, vous avez créé la création du Développement Social Local qui comprend un chef de service et un travailleur social lequel aura un rôle, selon vous, un rôle crucial dans la résolution des conflits et la promotion de la cohésion sociale. C'est une lourde tâche pour un seul Médiateur. Cependant, le nombre des missions non obligatoires du CCAS ne pouvant croître à l'infini, vous faudra-t-il alors réduire le périmètre d'interventions de ce CCAS ? Quels seront les moyens financiers nécessaires pour permettre au CCAS d'innover dans ses nouvelles missions en matière sociale ? Autant d'interrogations auxquelles le budget qui nous est présenté ne répond pas. Force donc est de constater, dans la lignée de nos interventions depuis le début de la mandature et du Débat d'Orientations Budgétaires du mois dernier, que les objectifs que vous affichez dans ces 5 orientations peinent à se concrétiser politiquement et financièrement. Pour ces raisons mais aussi celles développées lors du précédent Débat d'Orientations Budgétaires, nous voterons contre ce budget. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup Madame Maugé. Oui, Monsieur Holé, allez-y.

Stéphane HOLE : Merci Madame le, oui Madame le Maire, excusez-moi, entre Madame la Maire et Madame le Maire, je suis perdu, Madame le Maire.

Catherine FLAVIGNY : Merci.

Stéphane HOLE : Donc, le projet de budget que vous nous présentez appelle de notre part les observations suivantes : je reconnais que, sur la forme, ce document est complet, il vient utilement expliquer la liasse M57. C'est un budget qui reprend les orientations présentées dans le ROB sur lequel nous avons déjà fait des observations lors du précédent Conseil et donc je n'y reviendrai pas. En début de mandat, nous pourrions qualifier un tel budget de budget d'attente laissant place aux nécessaires audits, bilans ou concertations. En cette fin de mandat, je parlerais d'un budget élaboré pour expédier les affaires courantes qui traduit encore une fois une forme d'immobilisme. Comme de bon aloi, on entretient les bâtiments, on verdit par-ci par-là, on réfléchit, on mène des études sur la Place Colbert, sur Camus, on n'oublie personne, les associations, le CCAS, on obtient quelques labels qui figurent en bonne place sur la communication municipale et surtout on ne fâche personne. Ce que vous proposez ne peut, en soi, être rejeté. Bien sûr qu'une stabilité fiscale est justifiée, bien sûr que l'entretien des équipements sportifs, associatifs, du patrimoine est justifié, comme nous reconnaissons les efforts faits pour les enfants, les bonnes initiatives déployées pour nos anciens. Cependant, on ne se projette pas sur ce que doit être une Ville comme Mont-Saint-Aignan à l'horizon des prochaines années. Des questions restent toujours sans réponse : quelle place dans la Métropole ? Quelle cohérence dans l'élaboration du projet d'aménagement urbain ? Quelle association des habitants et surtout des élus que nous sommes ? Ces questions, nous vous les posons en vain depuis 2020. En préparant le Conseil et en lisant votre note sur le budget, j'ai pensé à cette célèbre réplique de Tancrède dans le Guépard de Lampedusa, je vous la cite : si nous voulons que tout reste pareil, il faut que nous changions tout. C'est hélas ce qui se passe à Mont-Saint-Aignan, quelques changements pour que surtout rien ne change. C'est dommage et c'est la raison pour laquelle nous nous opposerons à ce budget.

Catherine FLAVIGNY : Bien, merci Monsieur Holé. Alors, y a-t-il une autre demande de parole ? Non, pas d'autre demande de parole. Tu veux dire un mot, François ?

François VION : Oui, répondre à Madame Croizat, la petite conclusion était sympathique. Après sur le débat, plus à raison sur le Compte Administratif, et bien, oui, bien sûr, on aura un débat sur le taux de réalisation, ça viendra en juin comme chaque année, certains le voteront parce qu'ils ont compris qu'en fait c'est juste la validation comptable, d'autres ne le voteront pas parce qu'ils penseront que c'est un outil politique, mais c'est juste un état comptable, donc on le fera, on le fera en juin. Ensuite, sur "on thésaurise, on garde", et bien, non, on l'avait dit, on a la courbe qui descend et donc on l'a projeté tout à l'heure, en fait on va prélever 2 millions sur nos réserves, donc on va passer de 9 à 7 millions. Puis, l'année prochaine, pareil, etc. Après, il y a une partie du discours, on mélange la responsabilité politique à la responsabilité technique et, là, je veux parler notamment de la piscine. Nous distinguons bien les choses et à tel point qu'à un moment donné on se réserve bien évidemment sur les responsabilités techniques d'aller chercher les responsables techniques qui se sont pour le moins trompés, ne serait-ce que sur l'histoire des filtres. Ce n'est pas une décision politique d'avoir voulu éventuellement cacher l'état des filtres, ce n'est pas une décision politique. Je crois qu'à chaque fois aussi il faut faire un petit peu de tri entre ce qui relève du politique et ce qui relève en réalité du technique et, bien évidemment, on ira chercher les responsabilités sur les aspects techniques. Ensuite, il ne suffit pas d'avoir de l'argent, alors, bien sûr il faut des projets mais, les projets, on en a plein, vous avez cité d'ailleurs le SDI dans lequel on a plein de projets mais il faut aussi des bras, il faut aussi des têtes et il faut aussi des partenaires. Il faut que le tout soit aligné. La ressource financière n'est pas suffisante. Si, moi, ce soir, je proposais au Maire de faire juste un virement de 800.000 et, demain matin, la Place Colbert est faite, moi, j'en serais ravi mais enfin ça ne se passe pas comme ça dans la vraie vie, ce n'est qu'une ressource en fait l'épargne et quand vous dénoncez l'état de la Place Colbert, on se rappellera tous que c'est une propriété métropolitaine et qu'on se rappellera tous que, nous, nous voudrions que la Place Colbert soit terminée pour 2025. Elle ne commencera qu'en 2026 pour, sans doute, des bonnes raisons techniques de procédure, etc. au niveau de la Métropole mais ça fait longtemps qu'on demande en fait cette réfection-là. Alors peut-être que vous pourrez nous aider à accélérer, moi, je n'en doute pas et puis, Madame Maugé, du coup, juste pour dire sur "Faciliter la rénovation énergétique", en fait on a un dispositif qui est un peu vieillissant, on a essayé de remettre en avant sur les rénovations thermiques avec 25 % sur trois ans de réduction de la taxe foncière, ça, ça fait partie des dispositifs qu'on a le droit de faire au niveau de la réglementation sur la fiscalité locale, donc on l'a fait déjà depuis deux mandats, peut-être pas assez connus. Il y a notamment une grande copropriété qui est passée à la Commission Locale de l'Amélioration de l'Habitat de la Métropole qui va en bénéficier, Laurent pourra vous rappeler le chiffre, chaque année il y a des habitants qui le font et puis, encore dernièrement, parce que je ne veux pas tout reprendre, on fait une réunion publique avec ALTERN sur justement les améliorations thermiques des maisons et des appartements, on y a passé un samedi matin, ça a été très agréable d'ailleurs, l'ALTERN a délivré une très bonne prestation, on avait quand même pas mal de monde en fait et, donc, notre rôle, puisqu'on n'a pas la politique du logement, on n'a pas les politiques d'amélioration de l'habitat, c'est la Métropole qui porte cela et je partage votre avis : la Métropole n'en fait pas assez et, du coup, nous ne pouvons pas relayer ce qu'elle ne fait pas, vous avez totalement raison, il faut accélérer sur le sujet. Maintenant, la Métropole fait d'autres choses aussi, elle a beaucoup travaillé sur, notamment, la mobilité, donc, là, voilà, je crois qu'on est à un très haut niveau maintenant sur la mobilité mais sur la partie d'aide à la pierre thermique, etc. c'est vraiment la Métropole. Nous, on fait ce que l'on peut, c'est-à-dire relayer les dispositifs et puis ce sur quoi on a le droit d'intervenir, on n'a pas le droit de donner de subvention, on a le droit simplement d'intervenir sur la réduction de la taxe foncière. Voilà, Madame le Maire, sur les aspects techniques.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Alors quelques mots, je vais être très, très rapide parce que vos questions tournent en rond et j'ai vraiment l'impression d'avoir répondu les fois

précédentes à toutes les questions qui ont pu être posées mais j'en ai quand même vu quelques-unes qui étaient nouvelles ou qui nécessitent que j'apporte quelques précisions. Par exemple, en ce qui concerne la Place Colbert, vous vous interrogez toujours sur les délais : l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre a lieu, là, en avril, au mois d'avril 25. Donc, ça y est, les choses avancent, tout cela sera suivi bien sûr d'une étude et je rappelle que nous, alors je ne sais pas si c'est un rappel ou si vous êtes déjà au courant ou si nous l'avons déjà dit, dans tous les cas nous avons prévu de faire une réunion publique au mois de juin concernant Colbert puisqu'on aura des informations nouvelles grâce, à l'attribution de ce marché de maîtrise d'œuvre puisque ça fait quand même pas loin d'un an que la Métropole a cela entre les mains, Je rappelle quand même que les délais sont extrêmement longs au niveau de la Métropole et nous devons faire avec et nous serons très contents de pouvoir dialoguer avec les habitants et tous ceux qui le souhaiteront lors d'une réunion publique que nous fixerons en juin à partir du moment où on aura tous les éléments mais tous ces éléments sont prévus pour le mois d'avril. Donc, les choses avancent, pas forcément aussi vite qu'on le souhaiterait mais vous comprenez que nous ne sommes pas le seul acteur, je crois que vous l'avez compris depuis longtemps. Une autre information mais, là, vous savez déjà les choses, c'est juste pour vous les rappeler puisque j'étais à une conférence locale des Maires concernant plus particulièrement mon territoire, et bien, une chose a été réaffirmée : c'est dans le projet de territoire 2 les 800.000 € + 500.000 € qui sont affectés à la Place Colbert. Alors, c'est un début très insuffisant bien sûr mais ceci est bien acté, acté, ça l'était déjà mais, voilà, ça a été redit lors de cette réunion. Pour ce qui concerne la Place Colbert, je n'en dirai pas plus puisque le reste, et bien, vous connaissez mon point de vue.

Une toute petite chose sur Camus très rapide puisque je vois que ce projet aussi tourne en boucle : je redis simplement que le projet qui a été choisi est un projet qui répond aux attentes des utilisateurs, aux attentes des habitants mais à vous aussi puisque vous ne souhaitiez pas le premier projet où il s'agissait de vendre une parcelle, ni même une école regroupant les deux groupes de la maternelle et de l'élémentaire, donc j'estime que nous avons été à l'écoute, et c'est ce que nous avons fait, d'abord les utilisateurs, c'est sûr, qui sont tout-à-fait partie prenante du projet qui a été choisi, les habitants dans leur souhait que le terrain ne soit pas amputé d'une de ses parties mais nous avons également été à l'écoute de ce que, vous, ici, avez souhaité, je le redis. Donc, c'est très clair et, là aussi, le projet avance.

En ce qui concerne maintenant les filtres, je dirai simplement une chose : vous comprenez qu'il y a une interrogation et, donc, nous en sommes au stade du référé constat, là, dans les jours qui viennent, en ce moment, vous en saurez un peu plus quand, nous-mêmes, nous aurons également avancé. Voilà ce qui concerne, dans tous les cas, des interrogations émises par vous, Madame Nicq-Croizat.

Ensuite, Madame Maugé, j'aime mieux le ton que vous adoptez, là, nous ne sommes pas dans un café-théâtre à Ménilmontant, nous sommes dans une salle du Conseil Municipal. Un Débat d'Orientations Budgétaires ou encore un Budget sont des choses graves et, donc, c'est bien d'adopter un ton qui est tout-à-fait approprié, comme vous l'avez fait, là, tout de suite d'ailleurs, très bien, Madame Maugé, à la situation. Par contre, vous posez une question qui concerne le CCAS en particulier : le périmètre des actions du CCAS en vous interrogeant sur ce qu'il peut se passer dans l'avenir, là, je vous renvoie au CCAS, d'ailleurs il y en a un demain, vous pourrez poser toutes vos questions évidemment dans le cadre du CCAS puisque ça concerne le CCAS. Vous permettez, je termine, Madame Maugé, je crois que je n'ai pas beaucoup d'autres choses à vous dire.

Monsieur Holé, vos interrogations sont assez vagues, alors je ne sais pas comment je peux répondre davantage. J'ai compris que vous vous interrogiez aussi sur votre place, la participation des habitants, participation des élus, écoutez, à chaque fois que nous pouvons faire participer les habitants lors de réunions participatives, on le fait, bien évidemment qu'on souhaite le faire et on le fait le plus souvent possible. Maintenant, vous n'êtes peut-être pas là à chacune de ces réunions non plus. Moi, je crois qu'on a essayé vraiment d'inciter, enfin d'inviter les habitants le plus largement possible à partager tous les projets au cours de ce mandat.

Je voudrais remercier les services parce que c'est un budget qui est construit dans des conditions compliquées, je remercie aussi beaucoup évidemment l'Adjoint qui a travaillé avec les services de façon à produire ce budget. Vous avez tous compris que, finalement, ce budget est voté avec un déficit, on s'en sort parce que, là encore, on avait fait des réserves avec prudence, des réserves, je veux dire on avait quand même mis de côté pour un contentieux qui, peut-être, aurait pu mal se passer. Finalement, tout ça, c'est terminé comme vous le savez pour Marc Sangnier et on s'est retrouvé avec une enveloppe qui nous convient bien, là, tout de suite, pour ce budget. Et bien oui, on ne s'est tout de même pas trop mal débrouillés, les années à venir seront certainement compliquées, c'est autre chose mais sincèrement, les temps sont difficiles et ceci demande vraiment énormément de réflexion et d'habileté. Quand je vois et je n'insisterai pas plus mais, François, tu l'as parfaitement dit : les charges supplémentaires que nous avons, que ce soit au niveau de la CNRACL, que ce soient les assurances qui explosent et je ne sais pas où on va aller, nos marges, et bien, elles sont très, très étroites et tu as bien fait d'insister, François, dessus et je réinsiste encore, moi, parce qu'il y a tout de même quelques chiffres qu'il faut avoir en tête : quand d'autres dépensent, tu l'as très bien dit, plus de 200 € par habitant, nous ne pouvons en dépenser que 50, donc, nous sommes restreints, ça, c'est aussi l'histoire et la façon dont notre budget, aujourd'hui, se présente. Donc, je remercie ceux qui ont contribué à tout cela et je n'ai rien d'autre à ajouter. Alors, Madame Maugé ?

Claudie MAUGE : Merci Madame le Maire. C'est une réponse très courte un peu à titre personnel, je n'ai pas trop compris votre allusion à un cabaret quelconque à Ménilmontant. Je voudrais vous rappeler que je ne suis pas une vague élève récalcitrante à laquelle vous devriez faire la morale, que j'ai été légalement élue pour participer aux travaux de cette assemblée, que mes propos sont toujours extrêmement courtois et que, pour ce qui me concerne, je n'ai pas fait une carrière dans le cabaret mais dans l'Education Nationale, 42 ans, titulaire d'un CAPES d'histoire-géographie et d'un Master en histoire grecque. Je n'ai rien contre le cabaret mais j'avoue que, là, c'est un peu surprenant. Donc, je ne suis pas sous votre tutelle et vous n'avez pas à me traiter de cette façon. Merci Madame, un peu de respect.

Catherine FLAVIGNY : Je ne pense pas vous avoir traitée, Madame Maugé, simplement j'ai vu quelques sourires sur le coin des lèvres et je crois qu'un certain nombre de personnes ont compris de quoi il s'agissait, enfin du moins, c'est tout. Madame Maugé, on a le droit d'avoir des passions mais, parfois, elles transparaissent. Donc, maintenant, je vais passer au vote. Oui, Monsieur Holé ?

Stéphane HOLE : Je veux prendre aussi partie pour Madame Maugé parce que vous avez parfois des propos à nos endroits qui ne sont pas tout-à-fait justifiés. L'autre jour, vous avez indiqué qu'on vous avait insultée, ce qui est complètement faux, j'ai relu totalement le document que je vous ai lu, il n'y a pas un seul mot d'insulte. Là, c'est limite si ce n'est pas vous qui insultez Madame Maugé, excusez-moi mais elle a raison, il y a des propos qui ne devraient pas être tenus dans cette assemblée.

Catherine FLAVIGNY : Bon, alors, voilà. Donc, je vais passer au vote et je vais passer au vote délibération par délibération. Donc, la délibération n° 2, c'est-à-dire la reprise anticipée des résultats prévisionnels pour le Budget principal Ville, je vous demande s'il y a des votes contre ? S'il y a des abstentions ? Je vous remercie. C'est clair ?

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 du Budget principal "Ville", qui s'élève à 9 579 150,47 € ;

APPROUVE le résultat prévisionnel de la section d'investissement de l'exercice 2024 du Budget principal "Ville", qui s'élève à 2 330 776,32 € ;

APPROUVE la liste des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes tels que figurant sur les états détaillés, soit un solde déficitaire de 1 584 466,06 € ;

PRÉCISE que les résultats énoncés ci-dessus seront repris au Budget Primitif 2025 de la Ville.

DEL2025-03-03 - Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2024 - Budget annexe Centre aquatique et de remise en forme Eurocéane

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte de gestion provisoire 2024 validé par le trésorier ;

Catherine FLAVIGNY : Je passe à la délibération n° 3, la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2024 pour le budget annexe d'Eurocéane, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 du Budget annexe "Eurocéane", qui s'élève à 0,01€ ;

APPROUVE le résultat prévisionnel de la section d'investissement de l'exercice 2024 du Budget annexe "Eurocéane", qui s'élève à – 947 348,18 € ;

APPROUVE la liste des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes tels que figurant sur les états détaillés, soit un solde excédentaire de 947 824,70 € ;

PRÉCISE que les résultats énoncés ci-dessus seront repris au Budget Primitif 2025 du budget Eurocéane.

DEL2025-03-04 - Budget Primitif 2025 - Budget principal - Ville

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

VU le rapport de présentation du Budget Primitif 2025 du budget principal et annexe de la Ville ;

VU l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivité Territoriales autorisant les collectivités à reprendre de façon anticipée les résultats provisoires de l'exercice précédent ;

VU la délibération de reprise anticipée des résultats 2024 sur le budget principal ;

VU la délibération 2024-12-08 attribuant une avance de subvention au CCAS pour 2025 d'un montant de 335 333 €, versé en une seule fois ;

Catherine FLAVIGNY : Le Budget Primitif 2025 pour la Ville, je vous demande s'il y a des abstentions ou des votes contre ? Bien. Pas d'abstention, donc, merci.

APRÈS en avoir délibéré, **à la majorité**

VOTE		VOIX
Pour	27	
Contre	6	M. Pierre CONIL, M. Pascal MAGOAROU, Mme Claudie MAUGÉ, Mme Christine LECLERCQ, Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, M. Alexandre RIOU, M. Stéphane HOLÉ, Mme Carole BIZIEAU.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

APPROUVE la subvention de la commune en faveur du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 1 221 133 €, dont le solde sera versé en 3 acomptes, pour l'exercice 2025 ;

APPROUVE la subvention au budget annexe "Eurocéane" d'un montant de 797 796 € pour l'exercice 2025 ;

APPROUVE le Budget Primitif principal de la ville, au titre de l'exercice 2025, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 34 337 852,47 € en section de fonctionnement et 7 820 270,86 € en section d'investissement, tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;

PREND ACTE de l'affectation provisoire du résultat et des reports de l'exercice précédent comme figurant en annexe du Budget Primitif 2025 ;

PREND ACTE du rapport de présentation du budget 2025.

DEL2025-03-05 - Budget primitif 2025 - Budget annexe - Centre aquatique et de remise en forme Eurocéane

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

VU le rapport de présentation du Budget Primitif 2025 du budget principal et annexe de la Ville ;
VU l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les collectivités à reprendre de façon anticipée les résultats provisoires de l'exercice précédent ;
VU la délibération de reprise anticipée des résultats 2024 sur le budget annexe ;

Catherine FLAVIGNY : Je suis à la délibération n° 5 : même chose mais pour le budget annexe d'Eurocéane, donc le Budget Primitif 2025 Eurocéane, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, d'accord.

APRÈS en avoir délibéré, **à la majorité**

VOTE		VOIX
Pour	27	
Contre	6	M. Pierre CONIL, M. Pascal MAGOAROU, Mme Claudie MAUGÉ, Mme Christine LECLERCQ, Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, M. Alexandre RIOU.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

ADOPTE les conclusions du rapport qui précède ;

APPROUVE le Budget Primitif du Budget annexe Eurocéane, au titre de l'année 2025, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 209 669 € en section de fonctionnement et 1 591 676,21 € en section d'investissement, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

PREND ACTE de l'affectation provisoire du résultat et des reports de l'exercice précédent comme figurant en annexe du budget primitif 2025.

DEL2025-03-06 - Impôts locaux - Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2025

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

VU la Loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 ;

VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;

VU l'état 1288 de 2024 qui définit les bases d'impositions définitives ;

Catherine FLAVIGNY : Je suis à la délibération n° 6, il s'agit des impôts locaux, donc le vote des taux, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, il n'y en a pas.
Merci beaucoup.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE les conclusions du rapport qui précède ;

DÉCIDE d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux ;

Taxes	Taux 2025
Habitation sur résidences secondaires et locaux vacants	13,60 %
Foncier Bâti	49,31 %
Foncier non bâti	42,64 %

DEL2025-03-07 - Raccordements au Réseau de Chaleur Urbain du groupe scolaire du Village, des écoles Pierre et Marie CURIE et du REXY - Autorisation de signature des conventions

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le décret n° 2021-712 du 3 juin 2021 relatif à la cinquième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Catherine FLAVIGNY : Nous pouvons passer à la délibération n° 7 et c'est François Vion, François.

François VION : Voilà, une délibération presque coconstruite, on avait fait la chaufferie bois et on va faire les extensions du réseau. Vous avez pu voir qu'on a bien travaillé avec la Métropole sur ce sujet et qu'on a essayé de maximiser en fait les points de raccordement et que tout ça va se solder, pour la Ville, en fait à une dépense égale à zéro puisqu'on va revendre les certificats d'économie d'énergie pour payer ou on va les céder plutôt pour payer les frais de raccordement.

Catherine FLAVIGNY : Alors, y a-t-il une demande de parole concernant cette délibération ? Oui, Monsieur Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Merci. Alors, c'est une bonne chose que la Métropole étende le réseau de chaleur alimenté en majeure partie par la chaufferie bois, je le rappelle, chaufferie bois que notre majorité avait mise en place et à laquelle, je vous le rappelle aussi, vous vous étiez vivement opposés. Sur ce sujet, je vais faire un autre rappel : il est dommage que vous ne soyez pas intervenus pour que les importantes opérations immobilières récentes, à savoir l'Echappée Belle, le Parc des Oiseaux, Domitys etc. se raccordent à ce réseau. C'est maintenant une obligation pour les nouvelles constructions mais c'est trop tard pour ces importantes opérations citées. Par ailleurs, comme évoqué en Commission, nous souhaiterions que vous interveniez auprès de la Métropole pour savoir ce qu'il en est de l'installation de cogénération qui, au niveau de la chaufferie, permettait de produire de l'électricité avec la chaleur résiduelle du réseau.

Catherine FLAVIGNY : Bien, merci. Oui, tu veux intervenir ?

François VION : Oui, juste un point de précision : c'est bien à notre demande, ce n'est pas la Métropole, elle va être exécutante mais c'est à notre demande. C'est un acte volontaire qu'on avait partagé.

Catherine FLAVIGNY : Je voudrais juste vous rappeler, Monsieur Magoarou, puisque vous avez évoqué le nom de l'Echappée Belle parce qu'on en avait déjà parlé à ce moment-là que, bien sûr, la question avait été vue avec l'Echappée Belle et que, d'après mes souvenirs, l'Echappée Belle ne souhaitait pas être raccordée pour des raisons financières car ça coûtait fort cher, c'est ce dont je me souviens. Oui ?

Pascal MAGOAROU : Vous auriez pu intervenir pour que ce soit une obligation.

Catherine FLAVIGNY : Mais on est intervenu.

Pascal MAGOAROU : Maintenant, c'est une obligation pour les constructions neuves.

Catherine FLAVIGNY : Maintenant mais...

Pascal MAGOAROU : Pourquoi ça ne l'était pas ?

Catherine FLAVIGNY : Et bien, ça ne l'était pas à ce moment-là.

Pascal MAGOAROU : Vous auriez pu intervenir pour que ce soit une obligation.

Catherine FLAVIGNY : Mais on est intervenu, Monsieur Magoarou, on ne va pas refaire le débat, on est intervenu, vraiment tout ce qu'on a pu faire dans ce sens-là, on l'a fait mais, à un moment donné, il y a une liberté et ils ont exercé leur liberté. Là, je n'y peux rien. Alors, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, je vous remercie.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND acte des travaux de raccordement pour les bâtiments cités ;

AUTORISE la signature des polices d'abonnement pour les bâtiments concernés ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les conventions de raccordement pour ces bâtiments ainsi que la convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie à MAEV.

DEL2025-03-08 - Réhabilitation groupe scolaire CAMUS - Autorisation de Programme et Crédit de Paiement

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2311-3 et 9 ;

VU le Décret 97-175 du 20 février 1997 ;

VU l'instruction M57 ;

Catherine FLAVIGNY : Délibération suivante.

François VION : Oui, donc délibération concernant la réhabilitation du groupe scolaire Camus - Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement. Ça a été évoqué tout à l'heure. Vous avez les montants prévisionnels qui sont affichés, comme je le disais, l'objectif de cette délibération c'est de mettre sur les différentes années les Autorisations de Programme et pas tout d'un seul coup et, concernant la visibilité sur l'avancement du projet, vous avez donc par année ce qui est aujourd'hui dans l'éventualité de déploiement.

Catherine FLAVIGNY : Merci François. J'ai oublié de vous dire une chose que je rajoute : en ce qui concerne l'école Camus, dès que nous aurons le programme, bien sûr, vous serez destinataires de tout ce programme que nous aurons, nous allons l'avoir incessamment sous peu. Qu'est-ce qu'il y a ?

Sylvie NICQ-CROIZAT : C'est peut-être un problème de terminologie mais, pour moi, le programme, il a déjà été écrit, vous avez missionné deux fois un programmiste pour écrire le programme de l'opération et il me semble que c'est sur la base d'un programme qu'on recrute un maître d'œuvre.

Catherine FLAVIGNY : Oui et on va avoir un retour.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Le programme, il existe.

Catherine FLAVIGNY : Bien sûr, alors on va avoir un retour, si vous préférez, et nous proposons que vous soyez destinataires de ce retour, merci. Donc y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

DÉCIDE la création d'une autorisation de programme libellée « réhabilitation du groupe scolaire CAMUS » d'un montant estimé de 4 935 800 € TTC.

VALIDE la répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

- Crédits de paiement de 2025 = 138 696 € TTC
- Crédits de paiement de 2026 = 1 957 676 € TTC
- Crédits de paiement de 2027 = 2 592 637 € TTC
- Crédits de paiement de 2028 = 246 790 € TTC

PRÉCISE que les crédits de paiement de 2025 sont inscrits au budget 2025.

DEL2025-03-09 - Candidature pour la 3ème étoile du label Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2019-04-26 du 25 avril 2019 actant l'engagement de la commune dans la démarche Cit'ergie, désormais nommée Territoire Engagé Transition Écologique (TETE),

VU la délibération 2023-02-11 du 09 février 2023 approuvant la stratégie Climat-Air-Energie et les objectifs associés et autorisant Madame le Maire à candidater pour l'obtention de la 2^{ème} étoile du dispositif TETE,

VU la délibération de renouvellement de l'engagement dans la démarche TETE du 19 décembre 2024,

Catherine FLAVIGNY : La délibération n° 9.

François VION : Oui, donc, comme on s'y était engagé mais on le tient, candidature à la 3ème étoile du label Territoire Engagé Transition Ecologique. Comme vous le savez, nous avons obtenu la 2ème étoile, que nous avons un certain nombre d'avances sur des sujets, qu'on a travaillé sur un plan d'actions pour pouvoir candidater à cette 3ème étoile, aujourd'hui, on estime avec notre Conseiller qu'on a effectivement bien nourri le plan d'actions et qu'on est, sauf modifications un peu d'appréciation, mais on est dans la possibilité d'obtenir cette 3ème étoile qui viendra couronner les actions collectives que nous avons entretenues depuis la mise en marche de cette démarche.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Quelqu'un souhaite s'exprimer ? Oui, Monsieur Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Merci. Alors, cela nous apparaît comme une prouesse de votre part de concourir pour l'obtention d'une 3ème étoile sans avoir mis en place le moindre dispositif d'énergie renouvelable. Nous attendons toujours, je l'ai répété souvent, nous attendons toujours le premier panneau photovoltaïque sur la Commune et également sans avoir réalisé d'actions significatives de rénovation thermique des bâtiments communaux, je rappelle, Sylvie l'a rappelé aussi dans son intervention que le Schéma Directeur Immobilier que vous avez mis plusieurs années à élaborer a listé des priorités de travaux indispensables pour maintenir la fonctionnalité de nombre de bâtiments communaux, notamment des écoles, notamment l'école Curie qui est la plus urgente et que vous n'en avez réalisé aucune. Sur ce sujet, c'est un peu comme si un restaurateur demandait une 3ème étoile en mettant en avant la compétence de son personnel, le confort et la décoration de ses locaux mais sans prendre en compte le contenu des assiettes servies.

François VION : Oui, alors, je vous rassure tout de suite, on ne concourt pas effectivement à un concours de chef étoilé qui serait le prix Magoarou, ce n'est pas du tout ça. C'est beaucoup plus sérieux que ça en fait, c'est l'ADEME qui a un référentiel, on a des Conseillers, notre Conseiller c'était le même que la Ville de Rouen et bien évidemment, le prisme de l'ADEME ne se limite pas

à simplement combien de panneaux photovoltaïques et quelles rénovations énergétiques mais à tout un panel d'actions, je crois qu'il y a 160 critères, donc c'est assez énorme, exhaustif. Ça touche aussi à la biodiversité, vous le savez, la Ville est très en avance sur ce sujet-là. Alors, elle est peut-être en retard un peu mais Bertrand Camillerapp y travaille sur le photovoltaïque, on ne vous oublie pas et on ne s'oublie pas non plus et on travaille même avec les organismes de la Métropole pour avancer sur le sujet mais, voyez, c'est un petit peu le défaut structurel des débats c'est-à-dire qu'on va toujours pointer le petit trou dans la raquette pour dire : ah, et bien, ça, ça n'y est pas ! Alors, donc, ça veut dire que la raquette, elle n'est pas bonne, il faut la mettre à la poubelle. Non, pas du tout, on fait beaucoup de choses, on a beaucoup de labels et, aujourd'hui, on a dépassé le seuil des 50 % et c'est un Conseiller indépendant qui est accrédité par l'ADEME qui nous le dit, sinon on n'enverrait pas le dossier et il ne nous demanderait pas de l'envoyer, voilà. Donc, votre système de valeurs n'est pas le même que l'ADEME, j'en suis désolé mais ça s'impose à nous, aujourd'hui, de travailler avec l'ADEME et un peu moins sur le prisme de vos critères.

Pascal MAGOAROU : C'est dommage.

François VION : C'est dommage mais, peut-être créez un label, on essaiera d'y postuler.

Catherine FLAVIGNY : Voilà. Oui, Monsieur Magoarou ?

Pascal MAGOAROU : Pour conclure, je trouve que le système est très complaisant à votre égard. Même en faisant très peu d'opérations concrètes, vous allez peut-être obtenir 3 étoiles.

Catherine FLAVIGNY : Peut-être.

Pascal MAGOAROU : C'est ça qui est assez hallucinant.

Catherine FLAVIGNY : C'est ça qui vous ennuie ?

Pascal MAGOAROU : Ça me paraît hallucinant, c'est de la communication en fait.

Catherine FLAVIGNY : Bien, alors, êtes-vous quand même prêts à voter pour ou pas ? Alors, des votes contre ? Abstentions ? D'accord, ok.

APRÈS en avoir délibéré, à la majorité

VOTE		VOIX
Pour	27	
Contre	6	M. Pierre CONIL, M. Pascal MAGOAROU, Mme Claudie MAUGÉ, Mme Christine LECLERCQ, Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, M. Alexandre RIOU.
Abstention	0	
Ne participe pas part au vote	0	

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de labellisation au nom de la Ville de Mont-Saint-Aignan auprès de la Commission Nationale du Label dès que le score obtenu permettra de postuler à la 3^{ème} étoile du dispositif TETE et à signer tous les documents afférents à cette labellisation.

- Autorisation de signature

Rapporteur : Monsieur Bertrand CAMILLERAPP, Adjoint en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les délibérations du conseil municipal n° 2024-06-19 du 13 juin 2024 et n° 2024-10-14 du 8 octobre 2024 ;

VU la vente conclue entre la Ville et l'Association des Compagnons du Devoir par acte du 26 décembre 2024 en exécution des délibérations susvisées ;

VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la DRFIP en date du 24 février 2025 ;

Catherine FLAVIGNY : Bien, délibération n° 10, je passe la parole à Bertrand CAMILLERAPP.

Bertrand CAMILLERAPP : Oui, merci Madame le Maire. Il s'agit du site des Compagnons du Devoir. Dans le cadre de l'acquisition des terrains communaux par les Compagnons et la délibération du 26 décembre dernier, les Compagnons du Devoir ont souhaité acheter une petite parcelle de 328 m² qui est une parcelle issue d'une parcelle communale boisée qui porte la référence BC76, BC comme Bertrand Camillerapp mais, non, je n'y suis pour rien, excusez-moi. Alors, nous avons consulté les services, bien sûr, fiscaux qui ont évalué cette petite parcelle à une valeur vénale de 700 € avec une marge d'appréciation de 10 %. Il s'agit donc de constater effectivement la désaffectation à l'usage public de cette emprise qui est située totalement accrochée à la parcelle dont ils sont maintenant propriétaires, d'approuver effectivement ce document d'arpentage qui reste à réaliser par le géomètre, de prononcer le déclassement du domaine public de cette emprise et de décider de la cession au bénéfice de l'association des Compagnons du Devoir au prix de 700 € hors frais d'acquisition à la charge bien sûr de l'acquéreur. Il s'agit donc d'autoriser Madame le Maire à signer cet acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à ces exécutions de cette cession.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Y a-t-il une demande de parole ? Des votes contre ? Abstentions ? Merci à vous.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

CONSTATE la désaffectation à l'usage du public de cette emprise de 328 m² issue de la parcelle communale BC 76 dont le document d'arpentage reste à réaliser par le géomètre ;

PRONONCE le déclassement du domaine public communal de l'emprise susvisée ;

DÉCIDE la cession à l'Association des Compagnons du Devoir de l'emprise susvisée au prix de 700 (sept cents) euros, hors frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

DEL2025-03-11 - Terrains du Fond du Val - Pâturages - Convention de prêt à usage - Autorisation de signature

Rapporteur : Monsieur Bertrand CAMILLERAPP, Adjoint en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les articles 1875 et suivants du Code Civil relatifs au prêt à usage ;
VU la délibération du conseil municipal n° 2017-06-22 du 29 juin 2017 ;
VU la convention de prêt à usage entre la Ville et Monsieur Puech d'Alissac en date du 16 août 2017 ;

Catherine FLAVIGNY : La délibération n° 11, Bertrand Camillerapp.

Bertrand CAMILLERAPP : Alors, cette fois-ci, il s'agit d'une convention de prêt à usage des bœufs qui sont mis dans le Fond du Val, des bœufs pas des baux, des bœufs qui sont mis, des bœufs, des bovins, voilà, des bovins qui nettoient notre terrain du Fond du Val sur les parcelles 57 et 96. Cette convention, elle avait déjà été signée en, alors je cherche la date mais ça doit être 2010, non, elle arrivait à terme en 2017, elle a été reconduite de manière temporaire et, donc, il s'agit de, à nouveau, poursuivre cette exploitation dans un aboutissement d'un projet qui sera à réfléchir à plus long terme, il s'agit donc de 44.958 m² qui sont donc mis à disposition de cet éleveur. Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Catherine FLAVIGNY : Une demande de parole sur ce sujet ? Monsieur Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Comme je l'ai signalé en Commission, il faudrait modifier la phrase de la délibération où il est écrit, je cite : "renouvellement du prêt à usage agricole dans l'attente de l'aboutissement d'un projet à long terme sur le site". Alors, il est loin d'être abouti le projet parce qu'il n'y en a pas. Donc, à notre grand regret, vous n'avez aucun projet sur ce site.

Catherine FLAVIGNY : Bien. On a eu des projets mais ils n'ont effectivement, pour le moment, pas abouti. On a eu entre autres un projet avec la Métropole qui finalement ne s'est pas intéressée à ce projet-là et n'a pas donné suite. Voilà ce que je peux vous dire. Donc, pour le moment, on en est là. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, merci à vous.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de prêt à usage agricole avec maintien en herbe, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section AP n° 57, 58, 95 et 96 au profit de Monsieur Arnold Puech d'Alissac, pour une durée de 6 ans.

DEL2025-03-12 - Convention de partenariat entre la Ville et le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Maritime - Autorisation de signature

Rapporteur : Monsieur Gaëtan LUCAS, Adjoint en charge du Sport et de la Jeunesse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Catherine FLAVIGNY : Je passe à la délibération n° 12, Gaëtan Lucas.

Gaëtan LUCAS : Merci. Il s'agit d'une délibération qui concerne la manifestation Elem'Olymp qui sera organisée auprès des élèves de cycle 3 de nos écoles, le 3 avril, donc c'est très bientôt. On vient enrichir un petit peu le dispositif avec un partenariat que l'on propose avec le Comité Départemental Olympique et Sportif qui viendrait prêter 8 fauteuils roulants afin de sensibiliser les élèves à la pratique sportive en situation de handicap, voilà, 8.400 €, c'est la valeur des équipements qui nous sont mis à disposition et la Ville doit surtout s'engager à assumer d'éventuelles réparations s'il y avait un souci avec ces matériels.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Personne ne pose de question quelconque sur cette délibération ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci à vous.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Comité Départemental de Seine-Maritime.

DEL2025-03-13 - Convention entre la Ville, l'Education Nationale et Unis-cité - Participation d'un intervenant extérieur dans le cadre de la préservation de l'environnement et de la sensibilisation à la transition écologique en primaire (Unis-Cité) - Autorisation de signature

Rapporteur : Madame Stéphanie TOURILLON, Adjointe en charge de l'Enfance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'agrément national du Ministère de l'Education Nationale délivré aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, en application de l'article D.551-1 du code de l'éducation, accordé à l'association Unis-Cité pour leur participation à la mise en œuvre d'actions citoyennes et solidaires ;

Catherine FLAVIGNY : Nous passons à la délibération n° 13, à Stéphanie Tourillon.

Stéphanie TOURILLON : Il s'agit d'une convention entre la Ville, l'Education Nationale et un partenaire extérieur qui s'appelle "Unis-Cité", vous savez c'est l'association qui est pionnière du Service Civique en France, donc en fait il y a des jeunes qui prennent un engagement solidaire sur 6 mois, qui développent leurs compétences et leur projet professionnel au travers de missions concrètes. Chez nous, ils vont commencer par travailler avec les élèves de CE1 sur le thème de l'eau en tant que ressource à préserver, le tout évidemment avec l'agrément du Ministère de l'Education Nationale.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Alors, une demande de parole ? Non. Des votes contre ? Non plus. Abstentions non plus ? Merci à vous

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède :

Autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Education Nationale pour la participation de l'association Unis-Cité dans le cadre de l'éducation à la prévention et la préservation de l'environnement, ainsi que toute autre pièce ou document nécessaire à la réalisation de ces interventions à destination des jeunes de la Ville, à compter du 1^{er} avril 2025 et d'en financer le fonctionnement jusqu'au 31 août 2026.

DÉCIDE de mettre à disposition le matériel et les locaux nécessaires afin de sensibiliser les jeunes à la préservation de l'environnement en complément des apprentissages scolaires.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour la mise en œuvre des séances, du budget de l'exercice en cours.

DEL2025-03-14 - Conventions d'habilitation des structures enfance et jeunesse référencées sur le site de la CAF monenfant.fr - Autorisation de signature

Rapporteur : Madame Stéphanie TOURILLON, Adjointe en charge de l'Enfance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018 ;

Vu la convention d'habilitation informatique concernant la mise en ligne sur le site de la CAF *monenfant.fr* de données relatives aux établissements et services référencés sur le site ;

Catherine FLAVIGNY : La délibération n° 14, Stéphanie Tourillon.

Stéphanie TOURILLON : C'est une convention technique puisqu'en fait la CAF a un site internet qui s'appelle "Monenfant.fr" sur lequel la Ville doit mettre à jour les informations sur ses structures d'accueil périscolaires, extrascolaires au bénéfice des usagers. Donc, ici, cette convention permet d'autoriser une habilitation informatique à la Ville pour pouvoir alimenter le site.

Catherine FLAVIGNY : Voilà. Pas de question ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci à vous.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'habilitation informatique, disponible sur l'extranet dédié, concernant la mise en ligne sur le site *monenfant.fr* de données relatives aux établissements et services référencés sur le site.

DEL2025-03-15 - Convention CAF pour la labellisation des Aides Aux Loisirs (AAL) - Autorisation de signature

Rapporteur : Madame Stéphanie TOURILLON, Adjointe en charge de l'Enfance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la branche Famille de la Sécurité sociale pour la période 2023-2027, signée le 10 juillet 2023, définissant les priorités d'intervention et les moyens des CAF pour 5 ans ;

VU le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Métropole Rouen Normandie et la CAF de la Seine-Maritime ;

VU la délibération DEL-2024-10-26 du 8 octobre 2024 autorisant Madame le Maire à signer la fiche commune ;

VU la décision du Conseil d'Administration de la CAF de Seine-Maritime réuni en commission solidarité famille, définissant les critères d'attribution et les montants de l'aide d'action sociale ;

VU la convention d'objectifs relative aux nouvelles modalités de gestion des Aides à l'Accueil de Loisirs (AAL) ;

Catherine FLAVIGNY : La délibération n° 15 avec Stéphanie Tourillon.

Stéphanie TOURILLON : C'est une convention pour permettre le fonctionnement tripartite CAF/Ville/Familles en matière d'Aide à l'Accueil de Loisirs qui est une aide de la CAF en Seine-Maritime pour participer au paiement de l'inscription des enfants à l'Accueil de Loisirs sans hébergement. Donc, c'est une aide d'action sociale qui contribue à l'accès des enfants à cette offre, ça permettra de soutenir les familles dans la conciliation de la vie familiale, sociale et professionnelle en proposant aux enfants une offre d'accueil éducative. La CAF a informé, par voie postale, les bénéficiaires de cette aide et leur a transmis la grille des montants en fonction des tranches de coefficient familial et, sur un nouveau site internet, les collectivités déclarent les enfants éligibles et effectivement inscrits par demi-journée pour ensuite percevoir de la CAF les montants dus.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Pas de demande de parole sur cette délibération ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir ;

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au chapitre 70 du budget de l'exercice en cours.

DEL2025-03-16 - Convention d'objectifs et de financement CAF pour le Relais Petite Enfance - Autorisation de signature

Rapporteur : Madame Laurence LECHEVALIER, Conseillère municipale déléguée en charge de la petite enfance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, instaurant la mise en place du service public de la petite enfance ;

VU la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la branche Famille de la Sécurité sociale pour la période 2023-2027, signée le 10 juillet 2023, définissant les priorités d'intervention et les moyens des CAF pour 5 ans ;

VU le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Métropole Rouen Normandie et la CAF de la Seine-Maritime ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL-2024-10-26 du 8 octobre 2024 autorisant Madame le Maire à signer la fiche commune ;

VU la convention d'objectifs et de financement concernant la subvention relative au Relais Petite Enfance (RPE) et les aides complémentaires accordées au titre des missions renforcées et du bonus territoire CTG ;

Catherine FLAVIGNY : La délibération n° 16 avec Laurence Lechevalier.

Laurence LECHEVALIER : Merci Madame le Maire. La Ville a l'obligation d'être organisatrice du Service Public de la Petite Enfance depuis le 1er janvier 2025, le RPE, Relais Petite Enfance, est un lieu d'accueil et d'informations gratuit mais il existe déjà sur notre territoire depuis bien longtemps. La CAF a adapté les conditions de subventionnement des missions et des activités mises en place par le RPE et la Commune. Aussi, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention précitée.

Catherine FLAVIGNY : Voilà. Y a-t-il une demande de parole ? Non. Pas de vote contre et pas d'abstention, merci à vous.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement ci-annexée et disponible sur l'extranet dédié ;

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au chapitre 74 du budget de l'exercice en cours.

DEL2025-03-17 - Convention de partenariat entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine

Rapporteur : Monsieur Thomas SOULIER, Adjoint en charge de la Tranquilité et de la Sécurité Publiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2212-2-7,

VU le Code de la Sécurité intérieure, notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4,

Catherine FLAVIGNY : Nous passons à la délibération n° 17 et je demande à Thomas Soulier de prendre la parole.

Thomas SOULIER : Merci Madame le Maire. Donc, cette convention de partenariat entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et l'Etat est relative à la vidéoprotection. Dans le cadre d'un dépôt d'images de vidéoprotection qui irait vers l'Etat-Major de la Police Nationale situé à Brisout et, plus largement, elle permettra une meilleure réactivité des effectifs de Police Nationale sur notre Commune. Comme vous le savez, la Commune est dotée d'un système de vidéoprotection depuis 2018, qu'un certain nombre d'extensions a été fait ensuite, dès 2020 sur la Place Colbert, dès cette année des extensions sont prévues notamment autour de la Place Colbert, notamment je pense au Centre Culturel, aux abords du Centre Culturel, je pense aussi également au Centre Sportif et aussi aux abords de l'Hôtel de Ville. Donc, sur le plan financier, ce report d'images sera pris en charge par la Commune avec un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance qui sera couvert à 100 % de la dépense. Donc, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature d'une convention permettant à la DPN 76 de visualiser les caméras de vidéoprotection urbaine de la Commune, en fonction et à venir, afin de disposer d'une équipe permettant une meilleure réactivité en cas de besoin, c'est ce que je disais. Donc, cette convention sera conclue pour une durée d'un an, renouvelée chaque année par tacite reconduction dans une limite de 5 ans. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention-là.

Catherine FLAVIGNY : Bien, alors, oui, pas de souci mais peut-être que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Monsieur Conil, allez-y.

Pierre CONIL : Alors, sur cette délibération, donc on comprend que la Direction Interdépartementale de la Police Nationale de la Seine-Maritime, disposant désormais d'une possibilité de visualisation en direct des images provenant des caméras de vidéosurveillance, vidéoprotection, vidéosurveillance, vous savez que nous n'avons pas le même vocabulaire dans

ce domaine, mis en place par les Communes, il nous est proposé une convention permettant, je cite : le déport des images recueillies par notre dispositif vers le Commissariat de Rouen. Alors, l'avantage poursuivi est, je cite : d'améliorer l'appréhension des faits et la réactivité des forces de l'ordre. Alors, qu'il nous soit permis d'en douter : la multiplicité des images proposées au visionnage par les dispositifs communaux, en augmentation constante à l'image du nôtre, alors si j'ai bien compris ce que Monsieur Soulier nous a expliqué lors de la dernière réunion de la Commission "Proximité Sécurité", nous serons bientôt, alors que nous sommes à une vingtaine de caméras, dans les années qui viennent à 80 caméras, multiplions ça par toutes les Communes, c'est trop 80, moi j'ai noté 80 mais, bon, c'est à échéance. Multiplions cela par l'ensemble des Communes de la Métropole, cette augmentation constante conduira, à coup sûr, à l'embolie du centre de supervision et à l'absence de réponse de la Police Nationale. C'est comme ça que ça va se dérouler. C'est là que l'on continuera de déplorer la fermeture du Bureau de Police de notre Ville. Par ailleurs, nous retenons que la philosophie qui préside à cette opération reste la même pour l'Etat, que celle en vigueur avec la vidéosurveillance, faire payer aux Communes en tout ou partie le coût de la sûreté qu'il doit à sa population. Alors, j'avais noté et je relève que la mise en œuvre d'un tel report effectué via le réseau de fibre optique sécurisé de la Métropole Rouen-Normandie sera pris en charge par la Commune, outre l'entretien des matériels mis à disposition et la maintenance du réseau de fibre optique entre les deux entités. Lors de la réunion de la Commission, Monsieur Soulier nous avait dit qu'il y avait absolument aucune indication en l'état sur le montant de la participation du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance sur les dépenses qui étaient à la charge de la Commune. J'entends, là, que ce Fonds interviendra à hauteur de 100 % dans le financement de cette opération. Alors, je ne sais pas à qui me fier, est-ce que c'est à Monsieur Soulier d'il y a quelques jours ou c'est à Monsieur Soulier d'aujourd'hui ? Etes-vous certain que la participation du Fonds sera de 100 % ou est-ce que c'est une conjoncture, une conjecture que vous formez, une espérance, un espoir ? En tout cas, c'était pas du tout ce que vous nous aviez indiqué lors de la réunion que présidait Madame Chassagne. Donc, je suis surpris et ça nous amène, au vu des incertitudes, cette embolie que j'évoquais et des insuffisances vraisemblables en termes d'efficience que présente la convention qui nous est proposée, ça nous amène à adopter une position contre le vote de cette délibération sauf si Monsieur Soulier nous apporte des éléments complémentaires.

Catherine FLAVIGNY : Oui, bien sûr. Alors, peut-être que Thomas Soulier peut vous apporter une information complémentaire, vas-y.

Thomas SOULIER : Pour entrer un peu dans les détails, donc on ne va pas avoir 80 caméras bien évidemment, on est à 21 caméras et, avec les futures extensions, on devrait être à une trentaine de caméras et, comme je vous l'ai déjà dit, je le redis encore une fois, les caméras servent bien à quelque chose parce que, sur les 21 caméras, nous avons toujours chaque année environ une quinzaine de réquisitions par an et que, mathématiquement, avec une bonne dizaine de caméras supplémentaires, on va monter à 20-25 réquisitions. Il n'y a pas besoin d'aller chercher midi à quatorze heures, allez voir chez vos collègues des autres communes, vous verrez ces mêmes constats, plus il y a de caméras, plus il y a de réquisitions. Donc, ça, c'est un fait mathématique. C'est un fait mathématique, donc ça sert, premier élément. Deuxième élément, et je vous l'ai déjà dit en Commission, les services s'en sont servis pour voir ce qui se passait aussi à la Place Colbert, ça a permis une meilleure réactivité et Carole qui était présente l'a même dit qu'on avait été extrêmement rapide pour mettre des moyens en place sur la Place grâce notamment à la vidéoprotection. Alors, ça, c'est un élément que je voulais quand même apporter parce que vous êtes très souvent dans l'argument de dire que ça ne sert à rien mais, là, je vous apporte des éléments qui sont factuels, voilà, vous pouvez dire autre chose. Après, en Commission, moi, ce que je vous ai dit aussi c'est qu'il y a un report d'images mais nous restons propriétaires des images vues que nous restons propriétaires des serveurs, donc la Ville reste propriétaire de son dispositif, il n'y a pas un transfert de propriété déguisé vers la Police Nationale, absolument pas. Donc, nous restons propriétaires. Ce qui sera utile et, là, ça nous semblait extrêmement important c'est qu'en matière notamment de sécurité publique, la

réactivité est très importante et de permettre, en cas d'un problème qu'un concitoyen pourrait avoir, d'appeler le 17 et que les services de Police Nationale puissent se connecter à la vidéoprotection de Mont-Saint-Aignan pour voir ce qui se passe Place Colbert ou ailleurs, lors des futures extensions par exemple sur le Centre Sportif, puissent voir en temps réel les individus et puis envoyer la patrouille adaptée en fonction du nombre d'individus par exemple. Donc, tout ça, ce sont des éléments en fait très opérationnels, très factuels et, au niveau du coût, à l'heure actuelle où je vous parle c'est, si on déploie, on sera financé à hauteur de 100 %. Après, si d'ici là l'Etat change, la situation politique est quand même extrêmement compliquée en France, et bien on ne sera peut-être pas à 100 % mais à l'heure actuelle on est sur un financement à 100 % par le FIPD, donc en fait c'est neutre pour la Commune à l'instant T, donc il nous a semblé nécessaire de faire cette convention avec l'Etat.

Catherine FLAVIGNY : Simplement, juste pour ajouter une chose, peut-être que c'est de nature à vous rassurer, Monsieur Conil, je ne sais pas, la Police Nationale ne regarde nos images qu'à partir du moment où elle est saisie par nous pour le faire, évidemment. Ils ne regardent pas en continu toutes les images de toute l'agglomération et des communes qui ont ce type de dépôt. Oui, Monsieur Conil, vous voulez rajouter quelque chose, allez-y.

Pierre CONIL : L'intérêt de la convention, c'est le dépôt d'images.

Catherine FLAVIGNY : Oui.

Pierre CONIL : Pour avoir une vision en continu.

Catherine FLAVIGNY : Mais non ce n'est pas le but d'avoir une vision en continu, Monsieur Conil, parce que, non, là, effectivement ils vont être complètement embêtés, ce n'est pas le but. C'est à partir du moment où ils sont saisis, la Police Nationale est saisie dans le cadre d'une enquête, et bien, à ce moment-là, ils auront les images à disposition plutôt que....

Pierre CONIL : En temps réel, vous voulez dire ?

Catherine FLAVIGNY : Oui, oui parce que ça se passe très rapidement tout ça, c'est à ce moment-là mais ils ne les ont pas, non ils ne vont pas les regarder, les visionner en continu, ce n'est pas du tout l'objet. Est-ce que c'est clair, ça ?

Pierre CONIL : Oui.

Catherine FLAVIGNY : Oui. Continuez si vous voulez, si vous n'avez pas fini, je ne sais pas, allez-y.

Pierre CONIL : Oui, j'ai parfaitement compris mais je maintiens ce que je dis, s'il y a de multiples caméras, qu'il y a un centre de supervision organisé désormais à Brisout de Barneville, il y aura un dispositif qui va être totalement submergé par le nombre d'images et par le nombre de réquisitions, de demandes et d'appels qui seront faits et, donc, ce système-là sera très vite submergé et sera totalement inefficace, enfin, c'est la crainte que nous avons et c'est la raison pour laquelle, outre que je ne suis pas convaincu par les explications que vient de nous donner Monsieur Soulier sur le financement parce que c'est très hypothétique, on peut espérer, en tout cas c'était le langage qui était tenu il y a quelques jours, on peut espérer avoir un financement à 100 % mais on n'en est pas sûr. Donc, ça fait deux éléments qui nous amènent à voter contre cette délibération. Voilà, je n'en dirai pas plus.

Catherine FLAVIGNY : D'accord. Donc je vous propose de voter si...

[?1:47:45 - ?1:47:48] : Inaudible

Catherine FLAVIGNY : Tu veux ajouter quelque chose ? Vas-y.

Thomas SOULIER : [?1:47:51 *Inaudible*] ... juste de compréhension mais, après, il faut juste lire la convention, je n'ai pas l'impression que vous l'avez lue mais il y a quand même des cas particuliers notamment à l'article 3 qui expliquent tout le fonctionnement, donc on ne va pas y revenir, je ne sais pas, au bout d'un moment, il y a un peu de démagogie de votre part sur tous ces sujets-là, si, un petit peu quand même.

Catherine FLAVIGNY : Alors, donc ?

[?1:48:09 - ?1:48:12]: *Inaudible*.

Catherine FLAVIGNY : Alors, des votes contre ? Ah, là, là, des votes contre ? Qui est-ce qui vote contre ? Abstentions ? D'accord, voilà, merci beaucoup.

APRÈS en avoir délibéré, **à la majorité**

VOTE		VOIX
Pour	25	
Contre	6	M. Pierre CONIL, M. Pascal MAGOAROU, Mme Claudie MAUGÉ, Mme Christine LECLERCQ, Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, M. Alexandre RIOU.
Abstentions	2	Mme Carole BIZIEAU, M. Stéphane HOLÉ.
Ne participe pas part au vote	0	

APPROUVE la convention de déport d'images entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et l'Etat pour l'exploitation du dispositif de vidéoprotection, et en particulier les modalités de transmission et de mise à disposition des services de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale de la Seine-Maritime (DIPN 76), des informations traitées par le réseau de vidéoprotection urbaine implanté dans la Commune de Mont-Saint-Aignan.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville de Mont-Saint-Aignan, ainsi que tout document s'y rapportant nécessaire à son exécution ;

DIT que les recettes et dépenses résultant de cette convention seront inscrites au budget 2025 de la commune.

DEL2025-03-18 - Convention de partenariat avec l'association Le Courtivore pour l'accueil de la 24ème édition de son festival de court-métrages - Autorisation de signature

Rapporteur : Madame Cécile GRENIER, Adjointe en charge de la Culture

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Catherine FLAVIGNY : Alors, nous passons à la délibération suivante : Cécile Grenier.

Cécile GRENIER : Oui, bonsoir, donc il s'agit de la désormais « traditionnelle » convention de partenariat avec le Festival Courtivore. Depuis l'an 2000, ce Festival se tient à Rouen et à Mont-Saint-Aignan. Notamment durant ce Festival, une compétition est organisée avec la sélection de plus d'une vingtaine de films répartis comme ils l'appellent en trois actes compétitifs et ces actes compétitifs se déroulent à l'Ariel. Pour votre information, le premier acte aura lieu le 16 mai, le second acte le 23 mai et le dernier acte le 30 mai. Donc, il s'agit de la « traditionnelle » convention de partenariat pour cette 24ème édition de Courtivore à Mont-Saint-Aignan.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, je vous remercie.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Le Courtivore afin d'accueillir la vingt-quatrième édition du festival du court-métrage de Rouen et Mont-Saint-Aignan au sein du cinéma municipal Ariel ;

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2025.

DEL2025-03-19 - Résidence "Blanche de Castille 2" rue des Mouettes - Bail entre LOGEO et le CCAS - Avis du Conseil Municipal

Rapporteur : Madame Catherine FLAVIGNY, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2241-5 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L123-4 et suivants ;

Catherine FLAVIGNY : Et nous passons à la délibération n° 19. Cette délibération concerne la résidence Blanche de Castille 2, c'est-à-dire ce qui va être construit rue des Mouettes et nous devons obtenir l'avis du Conseil Municipal avant la signature du bail entre LOGEO et le CCAS. Alors, là aussi, tout est contenu dans cette délibération mais je vais quand même vous redonner l'essentiel du moins au niveau, déjà, de ce qu'est cette résidence. Je rappelle qu'elle a aujourd'hui mais elle aura aussi demain 38 logements : 15 en pension de famille et 23 en résidence tremplin, elle a été construite en 1971. Vous savez qu'aujourd'hui elle est vraiment extrêmement vieillissante, c'est pourquoi nous avons engagé depuis longtemps une réflexion pour qu'elle soit reconstruite et nous sommes dans un partenariat déjà depuis quelques années au niveau de la réflexion je veux dire avec LOGEOSEINE et, maintenant, on arrive à ce stade où le bail va donc passer au CCAS et nous devons exprimer un avis ici. Alors, je rappelle que cette résidence Blanche de Castille, aujourd'hui, et bien, elle est entre les mains du bailleur social HABITAT 76, elle va être cédée, la propriété va être cédée au CCAS. Le bail qui sera signé entre LOGEO et le CCAS est un bail emphytéotique, les éléments de ce bail qui sont contenus ici portent évidemment sur les obligations du propriétaire, du gestionnaire, je ne vais peut-être pas vous les lire in extenso, c'est un peu long mais tout cela est fixé dans une grille de répartition qui sera annexée au bail. Sera précisée donc la redevance annuelle bien sûr, ce bail sera consenti pour une durée de 40 ans, le CCAS aura la faculté d'acquérir le bien objet du bail à l'expiration de ce bail. Voilà les éléments principaux, je ne sais pas s'il y a des questions concernant ceci ? Oui, Madame Leclercq.

Christine LECLERCQ : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Donc, nous sommes tout-à-fait favorables, bien sûr, au maintien de la résidence sociale à Mont-Saint-Aignan mais j'ai quelques questions. Alors, vous indiquez dans la délibération que le bâtiment actuel de la résidence Blanche de Castille sera transféré au CCAS. Donc, comme il est vieillissant, quel est votre projet pour ce bâtiment dans l'avenir ?

Catherine FLAVIGNY : Non, attendez, excusez-moi, je pense que, là, je ne sais pas si vous avez compris, le bâtiment actuel, oui, la propriété va être transférée au CCAS, oui et, ensuite, bien, voilà

Christine LECLERCQ : Ce bâtiment de la résidence Blanche de Castille, moi, j'ai compris, alors j'ai peut-être mal compris, j'ai compris qu'il appartenait à HABITAT 76 et, bientôt, le CCAS se prononcera avec le CA, bientôt ce bâtiment ancien appartiendra au CCAS ?

Catherine FLAVIGNY : Oui, vous avez bien compris.

Christine LECLERCQ : Bon, donc, qu'est-ce que vous allez en faire, quoi ? Ce bâtiment, le CCAS, je vous dis "vous" mais c'est la Commune avec le CCAS, qu'est-ce qu'il va faire de ce bâtiment, quoi ? Est-ce qu'il va le laisser ? Est-ce qu'il va le détruire ? Est-ce qu'il, je ne sais pas, moi, voilà et une autre question aussi : alors, là, maintenant, je suis sur le nouveau bâtiment, je voulais savoir si les travaux ont commencé ? Car sur le site de la Ville, il est indiqué que le nouveau bâtiment est livré courant 2025 et j'avais une troisième question, c'était sur : quand allait se tenir le CA du CCAS ? D'après ce que j'ai compris, là, tout à l'heure, j'ai l'impression que c'est demain.

Catherine FLAVIGNY : Oui.

Christine LECLERCQ : Donc, si c'est demain, je ne comprends pas pourquoi on n'a pas le bail.

Catherine FLAVIGNY : Est-ce que vous pouvez éteindre votre micro ? Merci.

Martine CHABERT-DUKEN : Si vous permettez, alors la première question, effectivement que cette ancienne résidence, on va parler de Blanche de Castille 1, fera l'objet d'un transfert de propriété, donc d'HABITAT vers le CCAS. Ce transfert devra être soumis à l'avis à nouveau du Conseil Municipal puis de l'approbation par le CA du CCAS et cette résidence restera de toute façon, si elle est vendue, elle ne sera pas réhabilitée parce que dans l'état où elle est mais de toute façon la vocation de cette résidence restera une vocation sociale ou intermédiaire mais, voilà. Alors, effectivement, le bail sera présenté demain au CA puisque nous avons eu le bail à 17h00. Donc, le temps qu'on puisse quand même le relire, je pense qu'il n'y a pas de difficultés particulières et pourquoi cette urgence de vous présenter cet avis ce soir et demain la délibération ? Puisque de toute façon les travaux ne peuvent reprendre, puisque, là, ça a été démoli mais réellement les travaux pour la nouvelle résidence ne peuvent se faire qu'à partir du moment où le bail sera signé. Voilà d'où les urgences un peu dans le timing et la livraison est prévue juillet 2026.

Catherine FLAVIGNY : Est-ce qu'on a répondu à toutes vos questions, Madame Leclercq ?

Christine LECLERCQ : A peu près.

Catherine FLAVIGNY : A peu près.

Christine LECLERCQ : J'ai compris, les travaux ont commencé, la démolition, en ce moment ils sont en train de creuser, j'ai vu qu'ils étaient en train de creuser et, par contre, sur le bâtiment, vous ne m'avez pas répondu si ce bâtiment vieillissant, ils allaient le détruire, ils allaient le vendre, le terrain par exemple ?

Catherine FLAVIGNY : Ça, ça sera dans le cahier des charges, on ne sait pas encore, voilà.

Martine CHABERT-DUKEN : Cela sera mis soumis en avis au Conseil Municipal et en délibération au CA du CCAS.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, ce n'est pas l'objet d'aujourd'hui.

Martine CHABERT-DUKEN : Voilà, le temps que ça soit construit, on a du temps.

François VION : Juste un petit mot, Catherine ?

Catherine FLAVIGNY : Oui.

François VION : Juste pour dire que je ne participe ni au débat ni au vote.

Catherine FLAVIGNY : Très bien, ok.

Martine CHABERT-DUKEN : C'est un avis.

Catherine FLAVIGNY : Oui, alors, il n'y a pas de vote, donc c'est juste un avis mais je vais vous proposer un avis favorable et vous demander qui est d'accord avec cet avis favorable ou alors voulez-vous que je vous pose la question différemment ? Y a-t-il un avis défavorable ? Levez la main. S'il n'y en a pas, je considère que l'avis est favorable et je vous remercie.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**
(Monsieur François VION ne prend pas part au vote)

APPROUVE les conclusions du rapport qui précède ;

EMET un avis favorable à la conclusion du bail emphytéotique entre LOGEO SEINE et le CCAS relatif à la nouvelle résidence sociale sise rue des Mouettes, afin que le Conseil d'administration du CCAS puisse se prononcer sur ce projet de bail à intervenir, dans les conditions énoncées ci-dessus et les travaux puissent démarrer, sous réserve d'absence de modification substantielle des conditions du bail telles que présentées.

Alors, il y a une question diverse : je vais demander à Monsieur Magoarou, je crois que c'est vous, Monsieur Magoarou, de bien vouloir la lire, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Merci. Fin janvier, à la réception de la facture d'eau pour la consommation en 2024, les habitants de Mont-Saint-Aignan destinataires de cette facture apprenaient avec stupéfaction que l'eau distribuée à leurs robinets avait été classée C, c'est-à-dire eau de qualité insuffisante en 2023 en raison d'une pollution par des pesticides agricoles. Je rappelle que le bassin d'alimentation du captage de Maromme qui alimente notre Commune s'étend sur une vaste zone agricole formant quasiment un triangle dont les sommets sont proches de Buchy à l'Est et de Tôtes à l'Ouest. La situation est quand même assez grave et notre groupe a consacré sa Tribune d'avril à cette situation alarmante qui se généralise partout en France. On en est à ne plus pouvoir distribuer une eau potable aux habitants et c'est vrai aussi pour l'eau en bouteille, cette eau contient des nanoparticules de plastique. Pour ceux qui ne l'ont pas vu, je ne saurais trop vous recommander de regarder en replay le documentaire "Des eaux pas si claires" diffusé mardi soir sur la 5 où l'on parle de tout ça et de cette situation particulièrement alarmante. Madame la Maire, il est de votre devoir de réagir face à cette situation en intervenant auprès de la Métropole pour que tous les habitants soient pleinement et clairement informés et que les mesures qui s'imposent soient prises tant au niveau préventif sur le bassin d'alimentation du captage, notamment au niveau des exploitations agricoles, qu'au niveau curatif par un traitement complémentaire de l'eau à Maromme comme cela vient d'être fait à l'usine de traitement de la Jatte à Rouen pour les consommateurs Rouennais parce que, là aussi, il y a des dépassements sur certains pesticides. Voilà, donc, qu'avez-vous fait ou que comptez-vous faire en ce sens ?

Catherine FLAVIGNY : Et bien, écoutez, moi, je vous propose d'interroger la Vice-Présidente de la Métropole, elle est juste à côté de vous et elle va vous donner toutes les réponses et je serais ravie si nous obtenons des réponses qui peuvent nous éclairer sur le sujet. Madame la Vice-Présidente, qu'avez-vous à nous dire ?

Sylvie NICQ-CROIZAT : Je n'ai pas les mêmes missions que vous, moi.

Catherine FLAVIGNY : Oh, bien, alors là, non mais attendez...

Pascal MAGOAROU : Il ne s'agit pas de se renvoyer la balle.

Catherine FLAVIGNY : Mais non mais c'est une compétence métropolitaine.

Pascal MAGOAROU : La situation est tellement grave, il ne s'agit pas de se renvoyer la balle, Madame la Maire, il faut agir pour les habitants, ne pas réagir à cette situation, à mon avis, c'est une faute. La situation est assez grave pour que tout le monde s'en occupe et vous aussi parce que vous êtes en charge des habitants de Mont-Saint-Aignan.

Catherine FLAVIGNY : Alors, écoutez, je vous ai fait une réponse, je pense que c'est une compétence métropolitaine. Bien sûr, on est sensible au sujet, comme vous tous, mais c'est une compétence métropolitaine et donc je remets cela entre les mains de Madame la Vice-Présidente, et on aura peut-être l'occasion de pouvoir reposer la question à la Métropole parce qu'on l'a déjà évoquée mais on pourra peut-être reposer la question.

Pascal MAGOAROU : C'est dommage d'éluder le sujet de cette façon.

Catherine FLAVIGNY : Bien, écoutez...

Pascal MAGOAROU : On est sur un problème de santé publique, c'est la santé des habitants qui est en jeu

Catherine FLAVIGNY : Oui, c'est un sujet important, oui, on est d'accord.

François VION : Quand le Préfet Albertini est arrivé, sa première réunion, ça a été justement sur la problématique de l'eau parce que c'est une responsabilité aussi de la Préfecture et de santé publique, vous venez de le dire et, comme vous l'avez très bien dit, en fait, l'origine de la pollution n'est pas sur le périmètre métropolitain, que les zones de captage notamment dans la vallée du Cailly ne sont pas dépendantes du Maire ni de la Métropole. Donc, le problème que vous posez, en réalité, il est connu du Préfet et relève du Préfet et c'est lui qui mesure et qui avait dit : sur les 7 grandes nappes phréatiques de la Seine-Maritime, 6 sont polluées, dans un état dégradé. Donc, je pense que s'il fallait faire une démarche, il faudrait qu'elle soit collective vers le Préfet qui a sans doute les pouvoirs via la Direction, je ne sais plus quelle Direction, peut-être que Madame Croizat peut nous éclairer sur les Directions de l'Etat qui sont en charge en fait de contrôler, et je pense que même Nicolas Mayer-Rossignol n'est pas en responsabilité directe sur le sujet si ce n'est lui-même, après, écrire au Préfet.

Catherine FLAVIGNY : Mais on pourra reposer éventuellement la question mais à un autre niveau, ce n'est pas à notre niveau à nous, un autre niveau. Monsieur Magoarou.

Pascal MAGOAROU : Mais vu la situation, je crois qu'il faut que tout le monde s'en occupe et, comme je viens de le dire, il ne faut pas se renvoyer la balle, c'est pas moi, c'est le Préfet, ce n'est pas moi, c'est la Métropole, la situation est assez grave pour que tout le monde s'en occupe.

François VION : En évoquant le Préfet, ce n'est pas ce que j'ai dit, je dis juste que, collectivement, il faut qu'on s'adresse au Préfet. Je dis la même chose que vous en fait parce que c'est lui qui porte cette responsabilité au niveau de l'Etat et qui a les pouvoirs d'action concernant toutes les pollutions et les périmètres notamment où les pesticides ne doivent pas être répandus autour des zones des captages et, aujourd'hui, les périmètres sont sans doute insuffisants. Si on prend par exemple les producteurs d'eau comme Evian, etc., les interdictions sont beaucoup plus larges que ce que, nous, on utilise aujourd'hui comme zones de captage notamment dans la vallée du Cailly qui nous approvisionne pas mal.

Catherine FLAVIGNY : Voulez-vous que nous fassions une lettre, Monsieur Magoarou ? On peut.

Pascal MAGOAROU : Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire mais...

Catherine FLAVIGNY : Mais je vous le propose.

Pascal MAGOAROU : Oui, ce serait une initiative utile.

Catherine FLAVIGNY : Je vous le propose et peut-être cosigner, enfin essayer de trouver quelque chose et d'y réfléchir.

Pascal MAGOAROU : Je l'ai suggéré en Commission, oui, il faut au moins que vous montriez que vous vous occupez de la question. Ça me paraît la moindre des choses.

Catherine FLAVIGNY : Bon, je vous pose la question et je vous propose de participer, donc il ne faut pas m'envoyer promener, on va vous proposer un courrier et on va voir comment on peut faire mais je ne pense pas que ça pose de problème, après, pour que ça soit cosigné par l'ensemble du Conseil Municipal. On est d'accord, tous ? Bien. Merci beaucoup et je vous souhaite une bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.